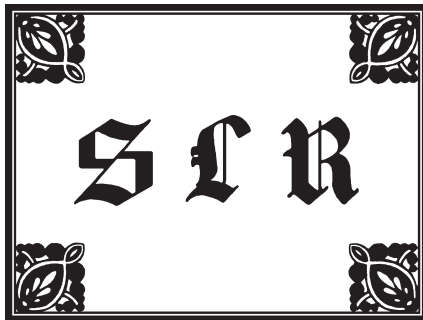


REVUE
DE
LINGUISTIQUE ROMANE

PUBLIÉE PAR LA
SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE

Razze latine non esistono: esiste *la latinità*

Tome 86



STRASBOURG
2022

L'étude linguistique du gascon médiéval : analyse scriptologique des genres textuels

RÉSUMÉ: Une fois établie l'importance quantitative et géo-chronologique de la scripturalité gasconne (RLiR 2021, 325-384), le présent article propose (i) une analyse grapho-phonétique et lexicale d'une charte-statut béarnaise (Orthez 1270), (ii) un aperçu de l'état de langue de l'intégralité des coutumes du gascon médiéval répertoriées et (iii) une analyse grapho-phonétique de deux rares textes non-documentaires importants transmis dans cette langue (les *Disciplines de clergie et de moralités* en Bordelais et les *Récits d'Histoire Sainte* en Béarnais). Les analyses font ressortir l'autonomie interne de la langue et également de la *scripta* gasconnes à l'époque médiévale. Elles contredisent ainsi une *doxa* qui catégorise le gascon comme une variété de l'occitan et pérennise l'hypothèse que la *scripta* gasconne se serait articulée sur la base d'un modèle languedocien. Cette approche ouvre de nouvelles perspectives pour la linguistique diachronique du gascon.

MOTS CLÉS: gascon, diachronie, philologie, scriptologie, lexicologie, géolinguistique, sources textuelles, Moyen Âge.

0. Structure et objectifs de l'étude

La présente étude prend appui sur notre aperçu géo-chronologique de la documentation du gascon médiéval actuellement disponible (Glessgen 2021). Nous avons pu montrer qu'après une première période dominée exclusivement par des textes latins – apparus tardivement vers 1050 – et un bref épisode d'une scripturalité gasconne en Comminges (ca 1180/1200 – ca 1230), dans le contexte des Templiers, des textes vernaculaires pleins s'instaurent vers 1220/50 à travers tout le territoire gascon. Ces derniers sont encore relativement peu nombreux avant 1300 – nous avons réuni un peu plus d'une centaine de textes originaux connus –, mais se multiplient aux 14^e et 15^e siècles et restent présents, au moins dans le Sud, tout au long du 16^e siècle. L'essentiel de cette production textuelle concerne la pratique juridique (actes de vente ou de donation, arbitrages, testaments, contrats de mariage) ainsi que la gestion patrimoniale et comptable. S'ajoute toutefois un ensemble significatif de textes de lois (coutumes, *fors*, statuts urbains), qui s'inscrivent dans une typologie différente: ce sont des textes à tradition, ayant donné lieu à des copies, à des traductions et à des réaménagements parfois multiples. Très ponctuellement, on relève enfin quelques cas de textes ni documentaires ni juridiques, essentiellement dans le domaine religieux.

Nous présenterons par la suite ces trois ensembles de genres textuels et tenterons par là de retracer l'élaboration scripturale du gascon médiéval afin

de cerner son identité et ses caractéristiques linguistiques¹. Notre description fera appel aux dix-huit paramètres scripturaux que nous avons réunis à cette fin et qui se sont avérés significatifs (cf. *infra* 1.2).

Si nous avons pu montrer auparavant l'importance quantitative et géo-chronologique de la scripturalité gasconne, l'objectif de la présente étude philologique est de prouver l'autonomie interne de la *scripta* et de la langue gasconne au Moyen Âge et de mettre en relief ses dynamiques internes. Nous nous opposons en cela à l'idée que le gascon dérive en quelque sorte de l'occitan voisin tout comme à celle qu'une *scripta* gasconne se serait articulée sur la base d'un modèle occitan, plus précisément languedocien voire toulousain. Cette hypothèse avait été établie par Baldinger (1962) à la suite d'une analyse ponctuelle et trop partielle de la dizaine de textes précoces en Comminges (Glessgen 2021, 351-357). Mais l'idée avait ensuite été adoptée par la *doxa*² et elle s'est généralisée dans le discours scientifique, alors que les milliers de documents gascons des 13^e/16^e siècles s'inscrivent dans une trajectoire différente et, comme nous le verrons, bien autonome. L'hypothèse de Baldinger, devenue un lieu commun, a entravé depuis un demi-siècle les travaux sur le gascon médiéval en renforçant ainsi la doctrine que celui-ci était à considérer comme une prolongation périphérique de l'occitan.

Il est rare de déceler des erreurs de jugement collectives aussi flagrantes dans la romanistique diachronique, mais le cas du gascon a donné lieu un véritable cercle vicieux : une fois établie la supposée absence d'une scripturalité gasconne significative et de l'intérêt linguistique des éventuels textes gascons médiévaux, la recherche a fait l'impasse sur un terrain considéré comme peu fertile. Par conséquent, l'identité langagière du domaine, ses caractéristiques internes et son potentiel interprétatif n'ont jamais été mis à jour.

Nous-même avons été amené à nous intéresser de plus près du gascon plus par un hasard institutionnel que par une conscience préalable (*ibid.*, 328-329) et nous sommes arrivé de fil en aiguille aux constats réunis ici, fondés sur le

¹ Nous remercions pour leur soutien lors de la réalisation de cette étude Cristina Dusio (pour sa collation de la charte d'Orthez, sect. 1.1), Jessica Meierhofer (pour le relevé scriptologique détaillé de la sect. 3.2) et Marco Robecchi (pour son travail de restructuration de la bibliographie du DEAG, sect. 2). Nos remerciements s'adressent ensuite à Thomas Field, Jean-Louis Massoure, Philippe Olivier, Pierre Rézeau et André Thibault qui m'ont fait part de leurs notes de lecture. Enfin, nous sommes particulièrement redevable à Jean-Pierre Chambon qui nous a donné confiance dans la pertinence de nos observations pour la linguistique diachronique du gascon.

² Cf. Glessgen (2021, 326sq.) où nous citons Pfister (1970), Bec (1979) et Allières (1995).

travail bibliographique et lexicologique pour le DAG et le DEAG à travers la dernière décennie.

Pour donner une idée concrète de la nature linguistique des plus anciens textes documentaires, nous avons mené une analyse détaillée d'un document choisi. Après avoir parcouru tous les actes originaux du 13^e siècle, nous avons retenu pour cette étude de cas l'emblématique charte de boucherie d'Orthez de 1270 (sect. 1). Pour les coutumes vernaculaires, plus volumineuses mais beaucoup moins nombreuses, nous avons opté pour un aperçu intégral des représentants du genre, en favorisant un sondage scriptologique systématique plutôt qu'une analyse approfondies sur l'un ou l'autre témoin (sect. 2). Nous avons enfin répertorié ici l'intégralité des textes ni documentaires ni juridiques – encore bien moins nombreux – et entrepris une analyse graphophonétique détaillée sur un extrait des deux témoins les plus significatifs (sect. 3). À travers cette approche holistique, les caractéristiques internes du gascon médiéval et de son élaboration scripturale ressortent de manière assez nette en donnant lieu à des observations parfois inattendues.

1. Les textes de la pratique – étude de cas

1.1. *Édition de la charte de boucherie d'Orthez (1270)*

La charte de boucherie d'Orthez se place pleinement dans la première grande période de l'écrit gascon. L'acte émane de Gaston VII de Béarn, vicomte de Béarn et d'Oloron (*ca* 1225–1290), qui devient vicomte dès 1229 et établit en 1242 la capitale du Béarn à Orthez. C'est ici que la charte a été rédigée sous forme de *vidimus* (« d'une forme *per A / B / C / partides* », § 44), ce qui garantit l'authenticité de l'acte et ce qui explique en partie aussi sa conservation originale – un document déposé en deux lieux a de meilleures chances de traverser les siècles qu'un acte unique.

Le texte, proche d'une charte-loi, a été édité par Pierre Tucoo-Chala (1957)³, accompagné d'une traduction fiable et d'un commentaire historique détaillé, mais « [l]aissant à des spécialistes le soin d'utiliser ce document d'un point de vue philologique » (*ibid.* 329). Nous donnons donc suite à cette invitation à un demi-siècle de distance.

³ Cf. l'édition partielle dans RecGasL (1881, 52-53) et la reprise de l'édition de Tucoo-Chala (ChartOrthezT, 1957) par Jean Lafitte (ChartOrthezL, 1995) et, sous cette forme, par le corpus de Field (= ChartOrthL.1).

Nous avons repris l'édition de l'acte d'après les critères des DocLing, en indiquant les formes abrégées (en italiques), les majuscules (en gras)⁴ et la ponctuation originales (à mi-hauteur) ainsi que les sauts de ligne (//) et en insérant une structuration sémantico-syntaxique numérotée (en gras). Nous avons également repris les séparations des clitiques et la ponctuation moderne du texte et surligné en gris les particules énonciatives (**que**) ; ce qui permet une meilleure compréhension de la structure syntaxique⁵. Nous avons également corrigé, avec Cristina Dusio, non moins de 26 erreurs de transcription dont certaines avec un impact non négligeable sur l'analyse scriptologique⁶.

Voici d'abord l'édition de l'acte (cf. le fac-similé, ill.) :



- ⁴ Ce marquage s'est avéré utile pour l'interprétation de *Gauer*.
- ⁵ L'identification des particules énonciatives est bien entendu le résultat d'une interprétation et pourra être discutée dans un cas ou l'autre ; mais les formes marquées s'éloignent toutes de l'usage des consécutives dans le cadre syntaxique habituel des chartes.
- ⁶ Ainsi les lectures de *Tucoo-Chala totas* pour *totes* 39 et *maa* pour *maan* 21 sont en contradiction radicale avec le système graphématique du texte ; d'autres erreurs suppriment des marques gasconnes : *comprade* pour *crompade* 9, *dittess* pour *diutes* 8, *face* pour *fare* 30 ; 33 (subjonctif au lieu du conditionnel), *madam* (sic!) pour *manam* 29, *mesete* pour *mesere* 35 / *mezete* pour *mezere* 36, *s[eng]lle* pour *s[eng]lles* 38, *escrui*t pour *escrui*t 41 et *Bieil* pour *Bieu* 44 ; la séparation *n'eg pour neg* 23 et la non-séparation de *enta'u* 9 rendent les lexèmes non identifiables. Cf. par ailleurs : *gracia de Dieu* pour *gracia Dieu* 1, *totz* pour *tots* 5, *nulls* pour *nulls hom* 7 (mais correctement traduit), *aureilles* pour *aureiles* 8, *peinerade* pour *peinerades* (avec l'accord correct) 19, *austreiam* pour *autreiam* 23, *pers pour peus* (= *pe-us*) 26, *lignage pour linhadge* 39, *de de complir* pour *ne de complir* 42, *veritad pour vertad* 44, *Tor* pour *Torr* 46. Un détail : *Tucoo-Chala restitue aqedz* 1 ; 10 ; 36 à partir de *aqz*, ce qui n'est pas cohérent avec les constantes graphématiques de l'acte qui exigent *aqueds* ; la forme abrégée est donc plutôt à résoudre *aquez*.

Ms. Pau, A.D. Pyrénées-Atlantiques, E3 3, 120

1 Conoguda causa sia a tots *aquez qui* aquestes letres bederan ne audiran legir, e als presents e als abieders, **2** *que* nos En Gaston, per la gracia Dieu vesconte de Bearn e senhor de Moncade e de Casted Bieil, **3** arreconoxem e autreiam *que* nos em abien-cuz ab los juraz e ab los prohomes d'Ortess, e id ¹² ab nos · **4** *que* com a Ortess fosse carnicerie en molts logs e fosse meilor · en ·II· logs, e plus profeitable e ab mes de bens a la bieie e a nos, tots bens cossiraz · **5** nos per ben e per honor de la bieie, agud cosseill de prohomes e de sauis homes e deus juraz e deu comunal cosseill d'Ortess · autreiam e es³tablim e assignam *que* la carnicerie⁷ d'Ortess sie per tots temps mes en ·I· log en Borg Bieil e en autre log en Borg Nau, en une maison or los plaira denz los solars; **6** empero en Borg Bieil deu esser per tots temps en la maison de Casseuer · **7** e *que* null⁸ temps mes, tant com lo segle durara · a Ortess ¹⁴ dengs los degs de la bieie no faze nulls hom carn a bener saub en las diites carniceries de Borg Bieil e de Borg Nau ·

8 Empero si n'i aue algun bezin *qui* salasse porcs o troies, *que* podosse bener los gogs e las aureiles e'ls pees e las esquines e'ls oms, en *aqueds* logs or lo plaira ·

9 E'ls carnicers *qui* fen la carn en Borg Bieil *que* an cromptade la diite maison de Cassauer d'Ortes, deu cel entro abisme · e de la carrere entro laus a la bie darrer · *qui*'n ba enta'u Gauer · e la an cuberte e feits los taulers; e se mes taulers y a obs *que* n'i fazen mes quan los plaira; **10** e *aquez* carnicers *qui*-us boieran, *que* ¹⁶ paguen e esponen a la messon a garde dels juraz de la bieie · e an apareilade la maison com mestier es · e feits los corts darrer ·

11 E no bolem *que* null temps mes en *aquere* carnicerie aie bie. **12** E bolem e manam *qu'en* las diites corts auaguen e aparellen las carns ·

13 E id e'ls autres carnicers de Borg ¹⁷ Nau *que* deuin aportar las carns ses tote orredece cascun a sa carnicerie e a so tauler, **14** e cascun *que* las deuin bener en lors taulers beles e neptes; **15** e cascun dels carnicers *que* deuin heretar en la carnicerie · en lors taulers en so *que* i an · o *que* ag poscan bener o empeinar · o dar, o alienar ¹⁸ o far lor *proprie* uolontad assi *propriement* com en lors autres causes se null contrast de nos · **16** e a nos *que* plaz bonement *que* assi sie *propriements* ·

17 E nos *que* bolem e autreiam per tots temps, per nos e per nostres successors · ab uolontad dels juraz e del Cosseil, **18** *que* las diites carniceries de Borg Bieil e de Borg ¹⁹ Nau aien tal franquece · **19** *que* null temps mes, per null deute dels carnicers ne per autre arrason, los teits ne las portes de la carnicerie no sien peinerades · **20** ni lors corts darrer no sien peinerades · ne carn morte no sie peinerade ne lor faite denz las carniceries · treit.

21 *Que* si clamant ¹⁰ ere nulls hom de carnicer, *que* ab lo ban deu senhor lo banisse la carn, e la carn *que* fosse benude, e'ls diners pausaz en maan de l'un prohome entro *aqued* de cui hom sere clamant fesse a uolontad del clamant **22** o si neg y aue, *qu'en* passasse judgement dels juraz de la bieie ·

⁷ Correction sur <ib> dans <-nic->.

⁸ <ib> corrigé sur <e>.

23 E bolem e *autreiam* \11 *que* si hom faze mau ne orgull ne force aus carnicers en las diïtes carniceries **24** *que* lo medeix dret ne *prencossen* e n'agossen *com* en la carrere deu senhor · **25** e si id n'ï fazen exament *que* ag adobassen e ag complïssen *com* en la carrere del senhor ·

26 E bolem e *manam per* tots temps *per nos* e *pe-us nostres* \12 successors **27** *que* null carnicer no aie *compainie* ab autre carnicer de carn bener se no en ·I· tauler; **28** *qui* ag aosse, *qu'en* costasse ·XX· sols de *Morlaas* ·

29 E bolem e *manam que* null temps mes nulls hom no bene carn de troie *per* de porc · ne d'aolle ne de marr *per* de creston · **30** *qui* ag fare ·XX· sols lo costasse ·

31 E dizem e *manam* \13 *que* la carn d'aolle e de troie e de marr se bene en los taulers *plus* jusans de las carniceries · **31** e *que* a tot home, estrange e *priuad*, diguen leiaument la carn *quau* es e l'ag mentauen ses deman · **32** e si no dizem *quau* es o la benen *per autre que* no fosse, ·XX· sols lo costasse ·

33 E dizem e *manam per* tots temps *que* \14 *qui* carn fare a bener denz los degs de la bieie, mas en las diïtes carniceries · de cade bestie lo costasse ·XX· sols e la carn *que* agosse *perdude*.

34 E no bolem *que* carn mesere sie benude en las carniceries soberdiïtes; **35** mas *autreiam* e bolem *que* ls carnicers de Borg Bieil la poscan bener en ·I· log \15 *que* fazen deuant lo cerer de Cassauer · e ls carnicers de Borg Nau en ·I· autre log *que* fazen e assignen *per* bener exament carn mesere · **36** e *qui* en aquez logs ne bene d'autre · mas de mezere o de crabe o de boc, ·XX· sols lo costasse ·

37 E nos, En Gaston, bolem *que nostres* drets sien declaraz · e nomiaz \16 **38** *que* auem en cade *baque e* en cade bueu *qui* seran benuz en los diïts mazeds [s'eng]les *diners*, en cade porc sengles *morl.*, e en cade troie exament · en la dozene de moutons ·I· *diner*; **39** e totas las leis e calonies *qui* escaderan en las causes soberdiïtes – contengudes *desus* – *que* son totes entegrement \17 *per* tots temps *nostres* e de nostre linhadge.

40 E nos *autreiam* bonament e leiaument [de bo]na fee *que* **41** tot aquest ordenament e totes aquestes causes soberdiïtes *que* en aquest escriit son contengudes cade unes e sengles tengam e fazam tier *complidament* · *per* tots temps *per nos* e *per* tot nostre \18 linhadge aus *prohoms* d'Ortes e aus carnicers · **42** e si nos e nostre linhadge [no ag] tiem *com* soberdiït es, so *que* ja Dieus no bolle, nos obligam aus carnicers *per nos* e *per nostre* linhadge tots los drets *que* nos auem en lor *que* null temps darre no *non* sien tenguz de pagar ne de *com* \19 plir entro a log los ag auem tornad *complidament* a garde dels juraz de l[a bieie]; **43** e nos *que* us ag alargam tot *complidament que* bolem *que* tot sie tengud *complidament* ·

44 E per maior fermetad en testimoni de vertad auem dades als borgess e als carnicers de Borg Bieu \20 e de Borg Nau nostres letres d'une forme per A · B · C · partides, sagerades [de nostre] saged · e del saged del Comunal d'Ortes ·

45 Asso fo feit a Pau, l'endeman de Marteror, anno Domini · M^o · CC^o · LXX^o ·

46 D'asso son testimonis: en · Gallard de Pau, en · Guiraut de Bordel, en Maurin \21 de la Torr, en · B. de Bordel, juraz · de *Morlaas*; en · W · A · de Poi, jurad d'Oloron; [en Johan] de Naimed, en · Per de la Faurga · en · W · A · de Marçan, en · B · de Brocars, en · Johan d'Arribere, en · Per de Sent Geness jurads d'Ortes, e molts d'autres ·

1.2. Étude des paramètres scripturaux

Nous avons ensuite relevé les formes pertinentes pour les dix-huit paramètres scripturaux retenus auparavant (cf. Glessgen 2021, 339-347) et intégralement représentés dans l'acte avec en tout 300 occurrences. En voici l'inventaire :

Paramètre	Fréq. absolue	Fréq. relative	Relevé
1a) -LL- > -r-	5/0	100%	<i>aquere</i> 11, <i>mesere</i> 34; 35, <i>mezere</i> 36, <i>sagerades</i> 44
1b) -LL > -t/d	13/0	100%	<i>aqued</i> 21, <i>Casted</i> 2, <i>saged</i> 44 (bis) <i>aqueds</i> 8, <i>aquez</i> 1; 10, <i>mazeds</i> 38 (< MACELLU) <i>id m.pl.suj.</i> 3; 13; 25 (< ILLI) ⁹
2) métathèse de [r]	3 (ou 6)		<i>crabe</i> 36, <i>creston</i> 29, <i>crompade</i> 9 [+ <i>soberdiutes</i> 34; 39; 42: <i>er</i> abrégé]
3) -ARIU/ARIA > -er(a)	24/0	100%	<i>carnicer</i> 21; 27 (bis), <i>cerer</i> 35, <i>tauler</i> 13; 27 <i>abieders</i> 1, <i>carnicers</i> 11x, <i>diners</i> 21 [les autres occ. abrégées], <i>taulers</i> 9 (bis); 14; 15; 31
4) -N- > Ø	5/0	100%	<i>abieders</i> 1, <i>abiencuz</i> 3, <i>nomiaz</i> 37, <i>tier</i> 41, <i>tiem</i> 42 [cf. <i>esquines</i> 8 à discussion étymologique complexe, cf. <i>infra</i> 1.3.4]
5a) -ND- > -n-	20/0	100%	<i>bener</i> “vendre” 7; 8; 14; 15; 27; 33; 35 (bis), <i>bene</i> “il vend” 29; 31; 36, <i>benen</i> 32, <i>benuz</i> 38, <i>benude</i> 21; 34, <i>manam</i> 12; 26; 29; 31; 33
5b) -MB- > -m-	1/0	100%	<i>oms</i> 8 [< LUMBOS]
6) R- > arr-	3/0	100%	<i>arreconoxem</i> 3, <i>arrason</i> 19, <i>Arribere</i> NL
7) <i>que</i> énonciatif	7		<i>algun bezin</i> (...) <i>que</i> <i>podosse bener los gogs</i> 8 <i>Els carnicers qui fen la carn</i> (...) <i>que</i> <i>an comprade</i> <i>la diitee maison</i> (...) <i>e la an cuberte</i> 9 <i>e a nos que plaz bonement que assi sie</i> ... 16 <i>E nos que bolem e autreiam per tots temps</i> ... 17 <i>que</i> (...) <i>llo banisse la carn e la carn que fosse</i> <i>benude e'ls diners pausaz en maan</i> ... 21 <i>e totas las leis</i> (...) <i>que</i> <i>son totes</i> (...) <i>nostres</i> ... 39 <i>e nos qu'eus ag alargam complidament</i> ... 43
8) voyelles dédoublées	14		<i>maan</i> 21 <i>fee</i> 40, <i>pees</i> 8 <i>(sober)diit(e)(s)</i> 11x [Ø <i>diit</i>]
9) -A > -e	32/0	100%	<i>apareilade</i> 10, <i>bie</i> “voie, route” 9; 11, <i>carnicerie</i> s.f.sg. 6x, <i>causes</i> 4x, <i>franquece</i> 18, <i>orredece</i> 13, <i>sie</i> 5x, <i>tote</i> 13 // <i>une</i> 3x <i>sien</i> 4x [cf. les formes latinisantes au début et à la fin de l'acte: <i>conoguda causa sia</i> 1, <i>gracia Dieu</i> 2, <i>bona (fee)</i> 40]

⁹ Cf. FEW 4, 551a, ILLE: aocc. *ilh*, *elh*, abéarn. *ic*, *ig*, *id*, HPyr., Arrens *it*.

9') -AS > -es	14/0	100%	<i>aquestes</i> 1; 41, <i>carniceries</i> 7x, <i>esquines</i> 8, <i>letres</i> 1; 44, <i>portes</i> 19, <i>totes</i> 39
10) absence de syncope	12		<i>bederan</i> 1, <i>bener</i> “vendre” 8x, <i>boleran</i> 10, <i>escaderan</i> 39, <i>nomiaz</i> 37
11b') [ɔ]+[u] > [au] ¹⁰	6		<i>Nau</i> NL 6x
12a) -l(l)- > -ie(l)-	6		<i>biele</i> 4; 5; 7; 10; 22; 33
12b) TENERE/VENIRE > <i>tier/bier</i> ¹¹	4		<i>abieders</i> 1, <i>abiencuz</i> 3, <i>tier</i> 41, <i>tiem</i> 42
13a) v- > b-	21/5	81%	<i>baque</i> , <i>bener</i> , <i>bieil</i> , <i>biele</i> , <i>bolem</i> [en tout 21x] vs formes latinisantes: <i>vesconte</i> 2, <i>vertad</i> 44; <i>uolontad</i> 15; 17; 21
13b) -v- > -b-	2/[1]	67%	<i>abieders</i> 1, <i>abiencuz</i> 3 vs <i>Gauer</i> NL (< -B-) ¹²
14a) -l > [-u]	5/4	56%	<i>leiaument</i> 31; 40, <i>mau</i> 23, <i>quau</i> 31; 32 vs <i>comunal</i> 5; 44, <i>cel</i> «ciel» 9, <i>tal</i> 18
14b) -l > [-u] [prép. + article]	10/9	53%	<i>aus</i> 4x, <i>deu</i> 5; 9; 21; 24, <i>deus</i> 5, <i>enta</i> 'u 9 vs <i>als</i> 4x, <i>del</i> 17; 21; 25; 44 (bis)
15) -ct- > [-jt-]	7/0	100%	<i>feit</i> 45, <i>feite</i> 20, <i>faits</i> 9; 10, <i>profeitable</i> 4, <i>teits</i> 19, <i>treit</i> 20 [+ <i>dret</i> 23, <i>drets</i> 37; 42]
16) maint. sonores / non-désonor.	53/0	100%	<i>ag</i> “cela” 9x, <i>Borg</i> NL 13x, <i>degs</i> 7; 33, <i>neg</i> 22, <i>gogs</i> 8 ¹³ , <i>log</i> 5 (bis); 35 (bis); 42, <i>logs</i> 4 (bis); 8; 36 <i>fermetad</i> 44, <i>jurad</i> 46, <i>jurads</i> 46, <i>priudad</i> 31, <i>tengud</i> 43, <i>tornad</i> 42, <i>uertad</i> 44, <i>uolontad</i> 21 lat. [-l-]: <i>aqued</i> 21, <i>aqeds</i> 8, <i>Casted</i> 2, <i>id</i> pl. 3; 13; 25, <i>mazeds</i> 38, <i>saged</i> 44 (bis) lat. [w]: <i>saub</i> 7

¹⁰ Ronjat (1930, 1 § 100) rapproche ce changement du type *dauna* < DOMINA (*ibid.* § 337, = notre paramètre 11b, Glessgen 2021, 344).

¹¹ Pour éviter des malentendus, nous avons maintenu la numérotation des paramètres 12a et 12b, introduite dans Glessgen (2021, 344sq.); il conviendrait toutefois de séparer plus nettement la diphtongaison conditionnée de [i] devant [l] (cf. Ronjat 1930, 1 § 70) [= n° 12a] des issues des familles de TENERE et VENIRE [= n° 12b]. Si nous avons pu imaginer une diphtongaison de la forme rarement attestée *bir* en *bier* (*ibid.*), *tier* s'explique plus facilement par une différenciation vocalique à partir de la forme avec hiatus **teer* générée par la chute de [-n-]; *tier* a pu ensuite influencer, par analogie, la famille de *bier*. Notons que cette même évolution explique sans doute aussi la forme *dier*, pl. *dier(es)* < **deer* < DENARIU, fréquente en agasc. (DAG s.v. *dier*) et également présente dans l'HistSaint (cf. *infra* sect. 3.2 n° 12b); cf. aussi *nomiaz* (*infra*, n. 16)

¹² Un exemple parallèle est probablement *Cassauer* 9; 35 qui semble être un NP détoponymique, renvoyant au NL *Cassaber* PyrAtl que Nègre n° 3970 explique comme variante de béarn. *càssou bért* “chêne vert, yeuse (quercus ilex)” (FEW 2/1, 461a, *CASSANUS).

¹³ En dehors du gascon, la famille du mot est exclusivement fém. (*gogue*, *goga*, cf. *infra* 1.3.2), ce qui ne permet pas d'établir une opposition avec un type **goc*, mais la forme masc. montre bien ici le maintien de la finale sonore.

17) <i>-n caduc > Ø</i> (mots lexicaux)	0/16	0%	<n>: <i>algun</i> 8, <i>arrason</i> 19, <i>ben</i> 5, <i>bens</i> 4, <i>bezin</i> 8, <i>cascun</i> 13; 14; 15, <i>creston</i> 29, <i>endeman</i> 45, <i>maan</i> 21, <i>maison</i> 6; 9; 10, <i>mession</i> 10; cf. <i>Maurin</i> NP 46
18) AU maintenu	20/0	100%	<i>audiran</i> 1, <i>aureiles</i> 8, <i>autreiam</i> 7x, <i>autre(s)</i> 9x, <i>pau-saz</i> 21; cf. <i>Maurin</i> NP 46 [+ lat.: <i>causa</i> 1, <i>causes</i> 4x [aw] secondaire: <i>Farga</i> NL 46, <i>tauler(s)</i> 4x]

Le résultat de l'analyse grapho-phonétique est univoque et se trouve en une cohérence intégrale avec les données dialectales du lieu d'origine. Les occurrences correspondent en effet à 100% pour les onze paramètres quantifiables :

-LL- > -r- / -LL > -d	[n° 1a/b]
-ARIU > -er	[n° 3]
-N- > Ø	[n° 4]
-ND- > -n-	[n° 5]
R- > arr-	[n° 6]
-A(s) > -e(s) (hors latinismes)	[n° 9]
-KT- > [-jt-]	[n° 15]
non désonorisation des plosives finales	[n° 16]
maintien du <i>-n caduc</i>	[n° 17]
maintien de AU	[n° 18]

Dans le cas de *-A > -e*, nous avons exclu la série des formes non concernées puisqu'il s'agit d'éléments stéréotypés et latinisants qui cadrent l'acte (*conoguda causa sia, gracia Dieu, bona fee*); c'est également par influence du latin que s'expliquent les cas de <v>/<u> conservés (*vesconte, vertad, uolontad*). Quant au maintien généralisé du *-n caduc* (n° 17), il correspond à la position géographique d'Orthez, dans l'ouest du Béarn, déjà en dehors de l'aire de sa chute.

Seul le traitement de [-l] final est variant (n° 14a), avec un peu plus de la moitié des cas avec vocalisation, un peu moins de la moitié sans. Comme Field (2012) l'a montré, le changement *-L > [-ɥ]* avait son épiceutre en gascon dans le nord et l'ouest du territoire et n'était pas encore achevé au 13^e siècle. Le fait que dans la charte d'Orthez les cas résiduels lexicaux peuvent facilement être expliqués comme latinismes (*comunal, cel* «ciel» et *tal*) laisserait toutefois entrevoir que l'écrit donne ici une idée retardée de l'évolution à l'oral¹⁴.

¹⁴ Le système des articles (14b) peut également être considéré comme biaisé puisque [-l] est soutenu par le radical des articles définis. La charte montre les articles définis sg. *lo – la* / pl. *los – las*. Les résultats des fusions entre prép. et art. sont variables :
e + los = e'ls / que + los = que'ls

Les autres paramètres ne se prêtent pas à une quantification rigoureuse mais ils confirment le fort marquage gascon : la métathèse de [r] (n° 2 : 3 [ou 6] occ.¹⁵) et les voyelles dédoublées (n° 8 : 17 occ.) sont ainsi bien représentées, tout comme le changement de [ou] > [aʊ] (n° 11b' : 6 occ.), les issues s'expliquant par une absence de la syncope (n° 10 : 13 occ.)¹⁶, la diphtongaison conditionnée de [i] (12a) et les effets de différenciation vocalique dans les familles de *bier* et *tier* (12b).

Le cas le plus délicat est le *que* énonciatif, qui est relativement présent avec sept occurrences, mais qui n'est aucunement systématique dans les phrases affirmatives¹⁷. Le phénomène est compliqué par la syntaxe de l'acte comportant d'innombrables consécutives. L'impression à la lecture est que l'insertion du *que* énonciatif est plutôt un effet involontaire dans des moments d'inattention. Parfois même les juristes peuvent se trouver en difficulté devant les méandres de la phrase fleuve qui parcourt toute la charte, même si par ailleurs, ils gèrent sans faille la *consecutio temporum* et l'hypotaxe. Les parti-

a + los = *als* ~ *aus*

de + lo(s) = *deu(s)* / *enta* + lo = *enta'u* 9

per + los = *pe-us* 26 / *que* + els = *que'us* 43; cf. aussi *qui-us* 10 (< *qui* + *los*? év. dans un sens de neutre « cela »).

¹⁵ Dans certains lexèmes, la métathèse se trouve également en occitan, dans une distribution géo-chronologique variable; c'est notamment le cas de *crompa(r)* (cf. FEW 2/2, 968b-969a, COMPARARE; LV 1, 418b).

¹⁶ Notons que dans les cas de non réalisation de la syncope en gascon il est difficile d'établir une chronologie entre celle-ci et la chute de -N- (si la syncope ne se réalise pas, -N- reste de toute manière intervocalique; cf. Chambon/Greub 2002, § 1.2.4 qui donnent toutefois des indices pour l'antériorité de la chute de -N-). Les évolutions phonétiques ne sont pas toujours faciles à retracer quand les deux phénomènes sont coprésents : dans la forme *nomiaz* (ChartOrth 37) on peut supposer que la suite [e-a] en hiatus évolue vers [i-a] (cf. aussi *supra* n. 11); dans le type *homi* (< HOMINEM), fréquent dans les textes anciens (cf. DAGél s.v. et le relevé scriptologique pour l'HistSaint *infra* 3.2 sous 10), la chute de -N- et l'absence de la syncope conjointes donnent lieu à une apocope.

¹⁷ Cf. l'excellente synthèse de Pusch (2001, 46-52) et le traitement complémentaire détaillé de Massourre (2012, 279-294). Notons que le relevé des témoignages médiévaux de Pusch d'après la bibliographie (*ibid.*, 47sq.) ne connaît que deux des sept occurrences de la charte d'Orthez [d'après Grosclaude 1968] ni bien entendu les occurrences du cartulaire de Bigorre identifiées par Ravier en 2005 (et intégrées par Massourre) : cf. l'inventaire dans l'index (CartBigRC 254sq.) et la discussion (*ibid.* XCII) du long censier n° LXXI (ca 1238, cop. fin 14^e s. [p. 101-107]) ainsi que de l'acte 71, court mais complexe (1192/1214, cop. 2^e m. 13^e s. [p. 118sq.]). Notons également le rapprochement par Massourre (*ibid.* 279) de l'énonciatif du préfixe basque *ba-* dont la fonction de renforcement d'une assertion est au moins semblable. Une interférence syntaxique avec le basque renverrait la genèse de l'énonciatif à la toute première époque romane marquée par les interférences phonétiques qui sont devenues caractéristiques du gascon.

cules énonciatives semblent en effet être perçues – non pas à tort – comme des éléments marqués de l'oral, ce qui mettrait un frein naturel à leur intégration dans l'écrit. Leur faible présence à l'écrit au Moyen Âge pourrait refléter un effet de blocage scriptural comme celui du [h-] (< lat. f-) dans les actes gascons et castillans médiévaux¹⁸ ou encore celui de l'article dans des toponymes à article qui est caractéristique des actes de toute la (Gallo-)Romania¹⁹. Notre relevé plaide clairement en ce sens et ajoute par là une nouvelle facette à la réflexion sur l'époque et les modalités de genèse de l'énonciatif. *A contrario*, on peut enfin supposer que son émergence non négligeable à travers cet acte représente le reflet d'une oralité spontanée qui souligne l'authenticité de ce témoignage linguistique.

1.3. Analyse lexicologique

1.3.1. Lexèmes exclusifs du gascon

Pour pouvoir mettre en perspective ces résultats scriptologiques, nous avons ensuite soumis le vocabulaire de l'acte à l'examen. Parmi le vocabulaire de la charte, nous avons relevé une première série de huit types lexicaux, qui sont, au nord des Pyrénées, exclusifs du gascon. Ces types peuvent refléter une base latine donnée (*degs, enta, faite, (l)oms*), une alternance (*ag, solar*) ou un dérivé particulier (*neg*) à partir d'une base latine bien connue par ailleurs dans la Galloromania ou une base prélatine particulière (*marr* et le lexème pré-textuel **gauer*, propre au béarn.). La plupart des lexèmes dont l'épicentre de l'usage se trouve clairement en territoire gascon connaît par ailleurs une prolongation plus ou moins développée en lang.occ. (*ag, enta, loms, marr*). De la même manière que le gascon est tributaire d'évolutions dans les idiomes voisins, il développe donc une dynamique expansive, au moins dans le domaine lexical²⁰:

¹⁸ Cf. Glessgen (2021, 341 et n. 33 et 34).

¹⁹ Dans les toponymes délexicaux à article (type *Labastide, les Pommiers*), l'article est fréquemment omis dans les actes surtout latins mais également vernaculaires; comme Carles (2011, 362) l'a montré, «le blocage systématique de l'article est nécessairement un choix d'encodage de la part des scribes», visant à réduire les marques de l'oralité (dans un acte latin, des formes toponymiques romanes renvoient à l'oral). Le phénomène, peu connu, mais désormais bien décrit par Carles (*ibid.*, 359-363; 2017, 30-33), peut fournir une clé d'interprétation pour l'absence presque générale de l'énonciatif dans les actes gascons médiévaux, là où la charte d'Orthez prouve qu'il a dû être présent dans la langue parlée dès les premiers textes – et donc très certainement déjà auparavant.

²⁰ Lorsque nécessaire, nous avons vérifié les sources du DEAG d'après les éditions en question. La présentation des données du FEW est de type interprétatif

ag pron. neutre “cela” 15; 25 (bis); 28; 30; 31; 42; 43. Cf. FEW 4,441b/442a, *hoc*: *aocc.* *o* etc., *agasc.* *ag*, *ac*, *ec*, *heg*, Bigorre, béarn. *ac*, *ag*, *ec*, *at*, *a*; cf. n. 1 (*ibid.* 445a/b): la base étymologique de *ag* devrait être *HOQUE (Corominas), où le changement [o] > [a] pourrait s’expliquer par la position prétonique (Corominas) ou par une analogie avec *lo* ~ *la* (Ronjat); cf. également DEAG s.v. *ac*: *ag* (1189, CartLéz-atL/Ariège; 1215, Bayonne, Bal; 1256, *ibid.*, LOrB), *ac* (1273/1400-20, Bayonne, ACoutBayB; 1292/ca 1400, Bordeaux, ACoutBordB; 1303, CoutPouy-Carréjel-artB, ArchGir 17; ca 1400, ForsB[OG]).

enta’u adv. “jusqu’à, vers” 9, [cf. *enta* ChartHerrèreC 6.13]. FEW 4, 635a, INDE: *aocc.*, *abéarn.*, *lang.occ.*, *gasc.* *enta* [= à l’ouest d’une ligne de Carcassone vers le Nord, *ibid.* 636b n 1]; év. à ajouter Labouheyre/Landes [Mont-de-Marsan] *enta* “afin” (FEW 13/1,57a, TALIS); pour l’étymologie, nous suivons Rohlfs (1977 § 141; 519 et n. 344) qui explique la forme *gasc.*, *cat.*, *arag.* *entà* à partir de INTUS + AD, même si Wartburg rejette la proposition parce que INTUS garde en occ. -s final (*entz*, cf. FEW 4, 636b n3; mais Rohlfs a élargi son argumentation dans la deuxième éd.). – Les attestations médiévales (d’après Lv 3, 41b/42a et DEAG) confirment l’isoglosse lexicale englobant *gasc.* et *lang. occ.*: *atoul.* *enta* “vers” (1212-29/1275, CroisAlb, Lv; mil. 13^e s./mil 14^e s., SMarg₂, Lv; ca 1277/14^e s., GuerreNav, Lv), *enta*’l (*comte*) (*id.*, *ibid.*, Lv), *aagen.* (1345/55, JurAgenM), *alang.sud-occ.* *enta* (1473, AnPamiers/Ariège, Lv), *alang.occ./agasc.* *enta* (14^e s., HeuresCroix, Lv), *acomm.* *enta* (fin 12^e s., CartMontsaunèsH n° 1a, Glessgen 2021, 332), *abéarn.* *enta* “vers” (1278, ChartHerrèreC, DEAG), *enta*’u (*berger*) (1396, Lucq, Luc, DEAG), *enta*’u (*desert*) (1^{er} t. 15^e s., HistSainteLR, Lv), *agers.* *enta*’l (*Falgar*) (1441, CConsRisclePC, Lv), *agir.* *enta* (1396, EtMarmD, ArchGir 5, Lv); *atoul.* *enta* “envers” (1212-29/1275, CroisAlb, Lv), *agasc.* (1303/15^e s., CoutPouy-CarréjelartB, DEAG; 1^{er} t. 15^e s., HistSainteLR, DEAG).

feite adj.subst.f. “puanteur” 20. Le dérivé n’est pas attesté ailleurs; cf. le traitement de FOETERE, FOETIDUS, FOETOR, FOETOSUS dans FEW 3, 676b/677a qui montre que la famille lexicale est présente – sous une forme héréditaire – presque exclusivement en *gasc.*: «Das bearn. schliesst unmittelbar ans sp. an»; *feite* résulte d’une conversion à partir d’une base verbale *agasc.* **feitir* (FEW connaît seulement béarn. *hedi* “puer”), de laquelle dérivent également *feytillhe* n.f. “sorcière” (1434, CConsMontrB, DEAG), *feytilhada* (*ibid.*), *feytilha* (1489, CoutBazasB, DEAG), *feytilheys* n.m. “sorcier” (*ibid.*).

Gauer “(nom de rivière), *fr.* Gave de Pau” 9. Puisque le Gave de Pau traverse Orthez et puisqu’une boucherie se place généralement à proximité de l’eau, l’évocation de la rivière est cohérente. FEW 4, 83a rattache la famille lexicale autour de béarn. *gabe* à une base prélatine *GAVA; Rohlfs 1977 § 69 (et n. 84) postule en revanche un type prélatin *GABAR(R)U (cf. lat.méd. *gabarus* ca 800, Théodulfe, TLF s.v. *gave*) qui explique non seulement mieux les dérivés béarn. *gaberoû* “étendue d’eau aux abords du lit d’un gave”, *gabaret* “petit gave” (cf. FEW et aussi Rohlfs *ibid.*), mais surtout la forme de la ChartOrthez (inconnue du FEW), qui rejoint les attestations parallèles (absent de FEW) dans le DAG (n° 217): *abéarn. lat.* *in altera parte gaveris* NL? (11^e/12^e s., CartLucqBP 552), *aland.mérid.* *Gauer* NL (1160, CartSorde, LR), *aland.mérid.lat.* *de Gavero* NL

(= francisation des abréviations, parfois explicitation des sigles, réorganisation des données en fonction de l’interrogation, correction implicite d’erreurs de surface).

(12^e s., SCricq, CartSorde), abéarn. *lo Gaver* NL [pour le Gave d'Oloron] (1388, RaimTopBPyr [= Rohlfs]). Il s'agit de formes toponymiques (d'après le contexte de l'acte, cela n'est pas obligatoire mais vraisemblable dans le cartulaire de Lucq). En l'absence d'un usage lexical assuré du type **gaber* ~ **gauer* et compte tenu de la majuscule de la forme dans la ChartOrthez (à l'instar de *Bearn* 2, *Ortess* 4, *Morlaas* 28 et *Gaston* 2; 37 ainsi que des prénoms des témoins 46), il faut interpréter cette dernière comme toponyme délexical à article: *'u Gauer* 1270 et les autres attestations surtout béarnaises des 11^e/14^e siècles renverraient donc à un lexème plus ancien, sans doute à usage purement prétextuel, ce qui donne plus de crédit à l'étymologie de Rohlfs.

oms n.m.pl. "longe de porc, coupée le long du dos" 8. – Le type déglutiné est inhabituel à côté de *loms*, qui est en revanche caractéristique du gasc., avec un prolongement dans les zones adjacentes du lang. et en accord avec cat. *llom*; cf. la documentation: gasc. *loms* n.m.pl. "longe de porc" 1203/1345 CoutSGaudensM, DEAG; 1265/1517 CoutAuvillarL [réd. initial Lectoure], Lv 4, 429a s.v. *lom*; 1288/1300-1500, CoutMontsaunèsM, DEAG; 1273, Buzet-sur-Baïse/LGar, LR, DEAG), *lomps* (1285 n.st./ca 1400, cout. de Tarraube [= Terraube/Lectoure], Rn 4, 94a), lang. sud-occ. *loms* (mil. 14^e s., Eluc, Foix/Ariège, Rn 4, 93b) *lums* (cout. du Fossat [Foix/Ariège], Lv *ibid.*), Amphizone agenaise *lombes* (1262?, cout. de Clermont-Dessus/LGar [Agen], Lv *ibid.*); géographiquement isolé: lang.or. *loms* (1280/déb. 14^e s., LVVert, Agde/Hérault, Rn 4, 94a). – Les attestations anciennes de FEW (5, 442b, LUMBUS) sont celles de Lv, Rn et de notre texte (apr. *loms* pl. "reins", *lombes*, npr. *loub*, abéarn. *om* "longe", bearn. *loum*, Bayonne *loums*).

marr s.m. "béliér" 29. Le nom et ses dérivés sont essentiellement gascons, avec une prolongation en lang.occ. (cf. FEW 6/1, 373b-375b, ibér. **marr-*, avec la première att. abéarn. *maar* (15^e s.). La base lexicale est cohérente avec l'Ibéroromania sept. et avec le basque (cf. *ibid.*; Rohlfs 1977 § 57).

neg s.m. "refus de reconnaître comme vraie une allégation émise par l'adversaire au cours d'une instance, dénégation" 22; FEW 7, 83a, NEGARE: «apr. *nec*, *neg*, *nei*» "action de nier, de refuser" [= Lv 5, 376a/b, avec des attestations exclusivement gasc. pour le type *neclneg* en contexte juridique et seulement occ. pour *neilney* 376a, dans le sens général de "refus"]; la quinzaine d'occurrences du DEAG confirme l'usage du terme dans le droit coutumier gascon.

solar n.m. "galerie ouverte d'une maison (ici, pour y placer des étals de vente)" 5. Cf. FEW 12, 36b/37a, SOLARIUM: aocc. (lang., prov., dauph.) *soler* "étage, chambre, logement; balcon, terrasse sur le toit d'une maison), *solier*, agasc. *solé* "étage de maison" (1567). Étant donné l'homogénéité des issues en *-er* < ARIU (cf. *supra* paramètre n° 3) dans la charte d'Orthez, il faut supposer une base étymologique innovante **SOLARE*, à partir du type SOLARIU, habituel par ailleurs dans la Galloromania²¹; cf. l'attestation parallèle *solar* (1408, Navarrenx, Luc 242, DEAG), qui correspond sans doute à la forme rendue par erreur dans FEW comme «abéarn. *soler* Luc» (*ibid.* 37a).

²¹ Tucoco-Chala (1957, 329 n. 6) rapproche le type en *-ar* du mot ibéroroman identique (esp. 1056-1633, DCECH 5, 326b, 37-43), ce qui semble cohérent. Notons que Corominas suppose un dérivé de SOLUM, hypothèse rejetée avec de bonnes raisons par Wartburg (*ibid.* 38b n. 5).

1.3.2. *Lexèmes caractéristiques mais non pas exclusifs du gascon*

Un deuxième ensemble de cinq types lexicaux reste caractéristique du gascon, mais trouve des parallèles ailleurs dans la Galloromania. On relève une base latine particulière qui est également présente, de manière indépendante, en territoire d'oïl (*jusans*), un dérivé sans doute calqué sur l'anorm. (*clamant*), deux isoglosses englobant l'Aquitaine dans son extension maximale, de la Loire aux Pyrénées (*gog* et *or*, ce dernier avec un prolongement en lang.occ.) et une troisième réunissant gascon et languedocien (*degs*):

clamant n.m. “plaignant, requérant (dans une plainte juridique)” 21. Le dérivé est absent pour agasc. ou aocc. dans FEW 2, 730, CLAMARE: nfr. *clamant* (Valenciennes 1540; norm. 1583–Trév 1771; Gasc. 1520 Cout. Gén.). Il est en revanche bien documenté dans DEAG (s.v. *clamant*) avec une vingtaine d'attestations de la charte de Saint-Gaudens (1203) jusqu'au 15^e siècle; comme pour *ban* et *banir* (cf. *infra*) il devrait s'agir d'un emprunt terminologique au système coutumier normand.

degs n.m.pl. “limites, bornes” 7; 33 (~ *de la biele*). FEW 3, 27a, DECUS “grenzzeichen”: aocc. *dec*, Toulouse, Cauterets/HPyr, béarn. *id.*, avec des dérivés également surtout gasc. (cf. Lv 2, 22a-24a). Le mot et ses dérivés sont particulièrement présents en gasc., mais aussi en lang. où ils ont connu une diversification sémantique majeure. À l'intérieur de la Romania, il semble s'agir d'une isoglosse exclusive des deux variétés.

gogs n.m.pl. “abats, sang et lard de porc utilisés pour préparer du boudin” 8. À rattacher à la famille de *gogue* (FEW 4, 187b, *gog-*), présente avec ce sémantisme dans le Sud-Ouest (aujourd'hui) oïlique, l'alverno-limousin et le francoprovençal [= la Galloromania centrale] ainsi que, de manière sporadique, en gasc.mérid.: Bayonne *gogue* n.f. “boudin”, *goguet* “petit boudin”, Aspe *gougale* n.f. “boudin”; avec Lv (4, 142a/b s.v. *gog*) on peut ajouter également *goz* “entrailles de poisson” (1307, EtBayDY 126: *pot portar goz et fitge de marlus* “entrailles et foie de merlu”; cf. DAG 1744, 1 et DEAG s.v. *gog*). Le type masc. reste toutefois exclusif du gascon.

jusans adv. “en bas” 31. FEW 3,44a, DEORSUM suppose une base déjà lat.tard. *jusanus* adj. (6^e s., trad. d'Oribase, *ibid.* 44b), présente dans la toponymie champ. (cf. aussi Nègre) et en norm. (1634–, puis fr.), puis en cat. et en gasc. (cf. *ibid.* n. 1), ce qui plaide pour une évolution indépendante dans le nord et le sud de la Galloromania. L'indication «apr. *juzan* “inférieur”» du FEW correspond dans Lv 4, 291b s.v. *juzan* à des attestations exclusivement gasc.: *jusant* adv. (1256 [cop. 1336], EtBayDY 59), *jusan* (1294 [cop. 1448], ArchLectD 41), *jusaa* (1385, DénBéarnR 65a); *juzan* adj. (1256 [cop. 1336], EtBayDY 122); cf. *juzoo* adv. (1375/78, RôlesGPhébusR, ArchGir 12, 230; 249); cf. par ailleurs dans DEAG s.v. *jusan*: *jusaa* adj. (1408, Navarrenx), *jus(s)an* adv. (1314, Rôles gasc.; ca 1490, LSynd1C). Il s'agit donc d'un lexème typiquement gascon que le gasc. partage avec le cat.

or “où” 5; 8. Le type est essentiellement gasc., en continuité avec le Sud-Ouest oïlique et le lim. et avec une prolongation en lang. occ.; FEW répartit les entrées

sous *UBI* (FEW 14, 1b) et *UNDE* (FEW 14, 32a): atoul. *or* (13^e s.), abéarn. *or*, *hor*, SOuest (*v*)*oure* [expliqué par analogie avec poit. saint. *coure* “quand” FEW 14, 3b n 1], Bayonne *oure*, Biarritz *ur*; cf. les attestations dans Lv 5, 484a-485a s.v. *on*: lim. *or* (1160/1200, GirBorn), atoul. *or* (1212-29/1275, CroisAlb [Toulouse] (*passim*); ca 1277/14^e s., GuerreNav), béarn. *or* (1385, DénBéarnR; déb. 15^e s., HistSainteLR).

1.3.3. Sens lexical caractéristique du gascon

Plus nombreuse, enfin, une série de neuf lexèmes qui se distinguent seulement par leur sens ou leur usage syntagmatique de l'occitan. Dans un contexte artisanal, cela concerne les sens spécifiques de *auagar* et *orredece* ainsi que *mesed*, qui semble de nouveau s'inscrire dans une isoglosse ‘aquitaine’. Un sens juridique particulier caractérise *mession* ainsi que *ban* et *bannir*, ces derniers sans doute empruntés au normand. S'ajoutent l'usage pluriel de *sengles* et le syntagme *deu cel entro abisme*. L'on relève par ailleurs une conversion peut-être occasionnelle (*mezere*) et l'on constate la présence d'une partie de ces [il manque quelque chose ici] en lang.occ. (*ban*, *bannir*, *mesel*, *sengles*):

abisme n.m., “profondeurs (de l'enfer), enfer”, dans le synt. *deu cel entro abisme* “du grenier à la cave (en parlant d'une maison)”. Aucune attestation médiévale occ. ni gasc. de cet usage dans FEW 24, 62a, *ABYSSUS* [seulement fr. *abisme* m. “gouffre très profond” 12^e s.-]; le type lexical suppose une base **ABYSSIMUS* (cf. LEI s.v., repris par DOM s.v. *abisme*); en revanche, le syntagme a été traité dans un article-modèle du DAG par Baldinger (1962, 348-350) et il est très bien documenté dans DAG 6 *ciel* et 189 *abîme* (repris et élargi par DOM s.v. *abisme*: 20 occ. de 1252-1515). L'usage est exclusivement gascon et s'il se place dans un contexte juridique documentaire (le latinisme *abisme* seul n'est pas attesté en gasc. et sporadiquement en occ. [cf. DOM]), la formulation semble relever de la pensée métaphorique populaire.

auag[ar] v.tr. “laver à grande eau”, subj.prés.sg.3 *auagen* 12. FEW 24, 134a/b, *ADA-QUARE*: aocc. *adagar* et var. “arroser, tremper, mouiller”, gasc. *adagá* et var.; DOM-en-ligne s.v. *adagar* cite ChartOrthez [= seule occurrence dans ce sens spécifique et avec la substitution à la dentale d'une bilabiale]. Le sens général et le type lexical sont bien attestés en occ.; en gasc. domine toutefois le sens spécifique de “rouir”, cf. DAG 934: abéarn. *adagoa[r]* v.tr. “rouir” (1402, Navarrenx, Luc), *asaguar* (1396, Marmande) [+ LNoirDaxA dans DOM]; l'emploi dans la ChartOrthez s'explique facilement à partir du sens général, mais il pourrait également être interprété dans le contexte gasc. comme une cohyponymie (‘mettre à tremper du chanvre’ → ~ de la viande’).

ban n.m. “saisie” 21, dans le syntagme *ban deu senhor* “saisie” et *bani[r]* v.tr. “vendre aux enchères”, subj.impf.sg.3 *banisse* 21. L'agasc. est presque absent de l'article **ban* du FEW; cf. FEW 15/1, 48b: afr. *banz* pl. “encan, enchère” (CôtesN. 1277); norm. *bannir* “mettre aux enchères” (dep. 1551, Goub); norm. *bannie* “mise aux enchères, après publication en forme de ban” (dep. 1552, Goub); *ibid.* 52a: afr. *banir* “confisquer” (St-Amand, 14^e s.), mfr. *bannir* “mettre en vente par voie de

ban” (1405, DC; DuFail), Maine *id.* Mon 1636; Toulouse *bannir* (Cotgr 1611–Trév 1771); agasc. *embandir* “saisir (un bien)” [seule attestation agasc. de l’article]. Le sens particulier de notre acte autant du substantif que du verbe est traité en deux endroits de l’article du FEW et documenté essentiellement pour la Normandie. Le DEAG (s.v. *ban*¹, Montigel) fournit en revanche une série d’attestations du verbe dans différentes coutumes (1220–1474) et de nombreuses occurrences et syntagmes du substantif dans le sens de “saisie”. Il s’agit du sens essentiel des deux formes en agasc. Puisque les coutumes gasconnes ont pris partiellement appui sur les coutumes médiolatines de la Normandie (notamment Rouen, cf. *infra* 2.1.1), il semble s’agir ici d’un emprunt conceptuel dans la terminologie du droit.

bani[r] → *ban*

mese[d] adj. “ladre (en parlant de viande)”, f. *mesere* (*carn* ~) 34; 35. FEW 6/2, 166b-167b, MISELLUS: la forme est panromane et habituelle dans le sens de “lépreux” (cf. afr. aocc. *mesel* “lépreux”, agasc. *mezet* [1567], béarn. *meset*; cf. aussi DAG 1658: *mezet* n.m. [1278/ca 1460, ForOICD]); la métaphore appliquée à la viande (*mesel* “ladre”) est surtout présente dans les dial. oïliques occidentaux (pic.–ang.), en frpr. et frcomt. Pour la Galloromania méridionale, FEW ne relève que aocc. *carn mesela* “viande ladre” (1268, Albi) et Aran *mezef* “ladre” (en plus de npr. *mesèu* qui renvoie à Mistral où il s’agit très certainement d’une transposition de l’auteur à partir de *mesèl* [en rime] chez Auger Galhard (1579/81), originaire de Rabastens/Tarn, à mi-chemin entre Toulouse et Albi). Cf. plus en détail Lv 5, 275a: alang.occ. (*carns*) *mezelas* (CoutAlbi; Cout du Fossat), agasc. *carn de porc mezera* (ArchLectD 55 [= DEAG]), *por[c]* *meseg* (ForsB[OG] [= DEAG]), *car[n]* *mazera ni de mezets ... carn mesera ne comrade de mesels* (CoutPouy-CarréjartB) [avec des interférences graphiques entre la famille de MISELLUS et celle de MACELLUM]; cf. aussi DEAG s.v. *mezet* adj.: *si nulhs hom ... ven porc ... que l’asegure que mezede no es* (1314, CoutCondom), *carn mezera morta* (*id.*, *ibid.*). – Le sens est donc bien présent en agasc., avec un prolongement en lang.occ. Malgré la rupture de continuité en Vendée, il semble s’agir d’une isoglosse sémantique ‘gascon-aquitaine’; → *mezere*.

mession n.f. “frais, obligation d’un impôt” 10, dans le syntagme (*esponer*) *a la mession* (*a garde dels juraz de la bieie*), év. à entendre comme “(se soumettre) aux frais (soumis au contrôle des conseillers de la ville)”. Cf. FEW 6/2, 174a, MISSIO: agasc. *messio* “sorte de redevance” 1314 [= Lv 5, 252a/b, CoutCondom avec un contexte proche de celui Orthez (*las cauzas que no esponon a la mession de la viela*) qui a soulevé la perplexité de Levy («Mir ist nicht klar. Wie ist die folgende Stelle zu verstehen ?»)]; les nombreux contextes du DEAG (s.v., Dusio) laissent entrevoir des formes très variables d’obligation à se soumettre à des formes de redevances publiques. Dans cet usage juridique particulier, le terme est exclusivement gascon.

mezere n.f. “viande ladre” 36. – Ellipse et conversion occasionnelles à partir de *carn mesere*; → *mesed*.

orredece s.f. “saleté(s), ordures” 13. Le sens concret du mot gasc. s’inscrit dans une trajectoire grapho-phonétique semi-savante. Cf. FEW 4, 487a, HORRIDUS, qui cite agasc. *orredesse* f. “ordure (au phys.)” et *orredissa*, sans doute sur la base

de Lv (5, 526b s.v. *orredissa* et 5, 527a/b s.v. *orrezesa*): agasc. *horredisse* (1308, CoutArbeyssan, CoutGersB), *orredesse* (mil. 14^e s., LNoirDaxA 492), *orredissie* (1446, Lucq, ArtBéarnR); cf. par ailleurs les formes modernes béarn. *horredesse*, *ouredesse* “saleté” ainsi que occ. *orezeza* “action abominable” (hap.) et afr. *ordesce* “souillure (au moral)” (ca 1300), lang. *ouressiè* M.

sengles adj. “un à un, chaque fois un” m.pl. 38 (bis: ~ *diners*, *morlaas*); “en individuel” f.pl. 41 (*unes* ~). FEW 11, 647a, SINGULUS relève le type pluriel dans les dialectes modernes uniquement pour le gasc.mérid. ainsi que abig. *sencles* (14^e s.), aland. *per sengles* et alang. *per senglas*; cf. Lv 7, 567b: abig. *sencles* “un à un” (1384/1406, LVertBénacB (= Cart. Lavedan) [= FEW]); agir. *totz e sengles* “en individuel” (1454, ArchGir 1), aland. *sencles* (*fidances*) (LNoirDaxA), *per sengles* (Mill [= FEW]) ainsi qu’une source lang. (+ deux dans Rn 5, 237a). Devant la trentaine d’attestations dans DEAG, on peut retenir qu’il s’agit d’un usage essentiellement gasc.

1.3.4. Autres lexèmes particuliers

Même en dehors de ces 22 lexèmes saillants par leur trajectoire sémantico-formelle, le vocabulaire de la charte d’Orthez reste très clairement marqué comme gascon. Cela se manifeste parfois simplement par les évolutions phonétiques plus ou moins spectaculaires du gascon (*abieders* et *abier* vs occ. *avenidors* et *avenir*, *aolle* vs. occ. *oelha*, *cerer* et *tauler* vs. occ. *cerier* et *taulier*), mais cela peut également se traduire par une fréquence relativement importante des lexèmes dans la documentation gasconne (*empeinar* et surtout *peinerad* ainsi que *tauler*).

Nous avons enfin relevé quelques formes comportant une graphie particulière (*exament*, *nepte*) ou un sens peu habituel (*abier*, *nepte*), qui sont formellement inhabituel (*se*) ou tout simplement mal attestées (*cerer*, qui livre l’unique attestation connue du lexème pour l’agasc.). Enfin, nous avons placé ici deux lexèmes dont la seule particularité est que le FEW et Lv ne rendent aucunement compte de leur usage largement répandu en gascon (*mentaure*, *saub*)²²:

abieders n.m.pl. “hommes à venir, futurs” 1. Cf. FEW 24, 191b, ADVENIRE: aocc. *avenidor* (1300; 1405), agasc. *abiedor* (1186, 1187, BrunelS); cf. DEAG s.v. *abiedor* et *abieder* (qui semble être une variante du premier par réanalyse et substitution suffixale). – Formation particulière.

²² Dans un premier temps, nous avons également retenu *bel* adj. “qui répond à ce qui est attendu, de bonne qualité”, f.pl. *beles* 14 (*carns* ... *beles e neptes*), en supposant un binôme synonymique; mais le sens “propre” pour les issues de BELLUS n’est donné dans FEW (1, 321a) que très ponctuellement en lorr. et la seule attestation ancienne fournie par Lv (1, 137b: *I^a femna que fec bela la bayssela*, 1417, Toulouse) peut également évoquer une idée d’un travail satisfaisant. Avec la définition retenue en fin de compte, le lexème est d’un intérêt lexicologique moindre.

- abie[r]* v.intr. “convenir”, p.passé m.pl. *abiencuz* 3. Cf. FEW 24, 189b, ADVENTIRE (dans se sens seulement: afr. aocc. *avenir* “convenir”) et DEAG s.v. *abier* (où l'exemple de la ChartOrthez reste également isolé dans ce sens à côté de celui d' “arriver”). – Sens particulier.
- aolle* s.f. “brebis” 29; 31: FEW 7, 446ab, OVICULA: le dérivé est présent dans les dialectes de l'ouest oïlique, en arverno-lim., gasc. et lang. ainsi que dans toute l'Ibéroromania (cf. afr. *oeille*, aocc. *oelha* et var.). FEW ne donne aucune attestation en agasc. – le mot n'est pas traité par Lv (uniquement Rn 4, 392a/b) –, mais DAG n° 1323 en réunit plus d'une cinquantaine pour tout le territoire (*ouelha ca 860* [en contexte lat.] etc., *aolha ca 1205* etc. et var.). – Traitement (très) lacunaire dans FEW.
- cerer* n.m. “cerisier” 35. Cf. FEW 2/2, 600a, CERASEUM: aocc. *cerier* (*ca 1220*), lang., prov. *seryé* et var., gasc. *cirè*, *ceyrè* et var. – Seule attestation connue en agasc.
- creston* s.m. “(mouton) châtré” 29 [en opposition à *aolle* et à *marr*]. FEW 2/1, 475a, CASTRARE: aocc. *castron*, *craston*, *creston* “animal châtré, mouton ou veau”, Aran *krestun*, gasc. *crestou* (DOM-en-ligne *craston*); cf. alang.or. *creston* (2^e m. 13^e s., CartMontpellier, Rn 2, 356a), aagen. *creston* (1264/1483, CoutSauvagnas, Lv 1,411), alang.occ. *creston* (1266/14^e s., CoutPrayssas/LotG, DEAG,) agasc. *creston* (1481, Bayonne, RegBay, DEAG). – La forme avec métathèse est partagée par gasc. et lang.
- empeinar* “mettre en gage, hypothéquer” 15. FEW 8, 447a, PIGNUS renvoie pour le dérivé à Brunel qui répertorie – à côté de six actes lang. – acomm. *empena[r]* (1179, Montsaunès, Brunel n° 172); cf. par ailleurs DEAG: acomm. *empenhar* (*ca 1500*, CoutMontsaunèsM), abig. ~ (fin 14^e s., CartBigRCGloss), aland. *empeinar* (13^e s., Bayonne, LOrB), abord. *empenhar* (*ca 1400*, ACoutBordB); → *peinerad*.
- esquines* n.f.pl. “dos (de porc)”. FEW 17, 112a, got. frc. lgb. **skina*: apr. *esquina* “colonne vertébrale”, *squina* PassProv, “dos (de porc)” (Tarn 1391), *esquena* “dos” (hap.), béarn. *esquie* etc. Il s'agit de la seule forme gasc. médiévale actuellement connue, ce qui rend l'interprétation difficile. Le maintien de -N- pourrait éventuellement refléter une variance ancienne qui remonte à l'époque de l'emprunt (wisigoth ou alors – plus tardif – francique).
- exament* adv. “de la même manière” 25; 35; 38. Cf. FEW 4, 807a, IPSE et, surtout, Pfister (1960, 78-80), qui relève pour le gascon seulement abéarn. *exament* (d'après LR) et agers. *eisament* ([lat. 1142-43]/déb. 14^e s., CoutCornS); on ajoutera abord. *issament* (1294/*ca 1400*, ACoutBordB, DEAG), ce qui illustre la variation phonétique du groupe -ps- en gascon à l'instar du lang. et du lim. Le type graphématique de la ChartOrthez reste inhabituel et sera à interpréter comme un reflet de l'assimilation -ps- > [s] (cf. Pfister *ibid.* 121-122), comme lang., lim. *essament* (*ibid.* 78).
- mentau[re]* v.tr. “mentionner (qn), signaler (qch)”, prés.pl.3 *mentauen*. Cf. FEW 6/1, 732a, MENTE HABERE; Lv 5, 202a-204a; DAG n° 2541: lexème bien attesté en aocc. et en agasc. – Notons que FEW et Lv ne donnent aucune attestation pertinente du verbe pour l'agasc. [FEW indique seulement le troubadour Aimeric de Belenoi (1216-1242, AimBel), qui est originaire du Médoc mais dont les poésies sont écrites en occitan, comme c'est le cas de tous les troubadours d'une origine supposée gasconne; Lv (5, 202a) évoque les coutumes de Gontaud (déb. 14^e s.,

CoutGontaud, CoutAgenaisOG), rédigées dans une *scripta* agenaise; cf. *infra* 2.2.3)].

nepte adj. “propre, nettoyé” 14. La forme est bien attestée en aocc. (cf. FEW 7, 147a-150a, NITIDUS et en agasc. (DEAG s.v. *net*); le sens spécifique “propre” y est plus rare (FEW *ibid.* 147b pour l'aocc.; cf. abéarn. *sofre biu, boo e net* [1378, Orthez, ArchGir 12, DEAG]) et la graphie hypercorrecte en *-pt-* très inhabituelle (FEW *ibid.* 148a seulement afr. *nepter* “nettoyer”, 13^e s., hap.).

peinerad adj. “soumis à une hypothèque”, f.(pl.) *peinerade(s)* 19; 20 (bis). Les issues de PIGNORARE sont bien présentes en aocc. et particulièrement fréquentes en agasc. (cf. déjà FEW 8, 446b s.v. et surtout DAGMat qui réunit une cinquantaine d'attestations du verbe *penhorar*); cf. pour l'adj. (absent du FEW): acomm. *penurat* (1288/14^e-15^e s., CoutMontsaunès), abig. *peignerad* (1294, ArbitrTarbesR), abéarn. *penherat* (ca 1400, ForsB[OG]), aland. *peigneraz* (1252, Soule, RecGasL), *peniherat* (1273/1400-20, Bayonne, ACoutBayB), agir. *penhoratz* (1265/14^e s., PrivMonségur1265M), *peynorat* (1214-1367, PrivEDM[D]); → *empeinar*.

saub prép. “hormis, excepté” 7. FEW 11, 134a, SALVUS répertorie, à côté de l'aocc. (cf. Lv 7, 446a-447a), seulement agir. *salp de* (1297) contre une trentaine d'attestations de l'adj. en fonction prépositionnelle dans DAGMat.

se prép. “sans” 9 (dans le contexte *se null contrast*). FEW 11, 642a, SINE et DEAG s.v. *sens* répertorient pour l'agasc. essentiellement les variantes *sens, senes, sees* et *seys* (cf. également Lv 7, 591a-595a); FEW cite toutefois la graphie isolée *se* devant consonne dans SermVFerr [«St-Vincent Ferrier»] (1416, ms. 15^e s., Toulousein) qui rejoint et confirme la cohérence de la forme dans la charte d'Orthez.

tauler “table d'étalage pour les marchandises, étal” 13; 27, pl. *taulers* 9 (bis); 14; 15; 31, DOM-en-ligne s.v. *taulier* c., FEW 13/1, 18a, TABULA: afr. *tablier* (1197-1604), aocc. *taulier* (13^e-15^e s.), bord. *taulier* (1612), sachant que six des attestations de Lv (8, 86a/b) dans le sens présent sont gasc. (*tauler, tauley, taulers, taules*); cf. DEAG s.v. *tauler* (Dallas).

En résumé, le traitement des 36 lexèmes retenus prouve la densité de formes et/ou de sens à proprement parler gascons et caractéristiques autant de la langue que de la *scripta* médiévale. Il laisse par ailleurs entrevoir les grandes trajectoires génétiques du gascon, qui se caractérisent d'un point de vue géolinguistique par des solidarités variables entre l'ibéroroman, le languedocien (occidental) et, dans une moindre mesure, l'*Occitania submersa*. D'un point de vue chronologique, les particularités remontent dans certains cas à des bases prélatines, plus souvent à des choix lexicaux parmi l'inventaire latin (ou protoroman) tout comme à des évolutions à l'intérieur de l'époque romane.

Il est également notable que la diversification lexicale à l'intérieur de l'espace gascon apparaît comme relativement faible. Une fois une documentation significative réunie, la grande majorité des lexèmes trouve des attestations à travers tout le territoire, y compris l'amphizone bordelaise et souvent même

la région de Toulouse et les zones languedociennes limitrophes. On constate donc une grande homogénéité lexicale qui semble en effet être une caractéristique du gascon médiéval au-delà de sa variation phonétique interne.

Notons enfin, que la charte étudiée comporte plusieurs idiosyncrasies grapho-phonétiques, dérivationnelles ou sémantiques : la graphie *nepte*, la déglutination *oms* pour *loms*, l'apocope de *se* devant nasale, *auagar* pour *adag(o)ar*, *solar* pour *soler*, la conversion *mezere* et *abier* avec le sens de « convenir ». Il est toutefois probable que ces formes partagent la caractéristique intrinsèque de beaucoup d'hapax qui se résolvent par une documentation améliorée²³. Les autres choix lexicaux de la charte se trouvent en effet pleinement en harmonie avec les attestations actuellement disponibles.

1.4. Conclusions et perspectives

Il ressort de cette étude de cas que l'analyse minutieuse d'un texte gascon sur une base philologique fiable apporte de nombreuses informations pertinentes autant pour la connaissance du système grapho-phonétique que pour la lexicologie diachronique. On constate *ex negativo* combien l'absence d'études ciblées sur les textes individuels pèse sur la connaissance du gascon et distingue ce dernier des autres langues romanes disposant d'une tradition écrite médiévale. Par ailleurs, on constate combien la description du lexique gascon médiéval est restée rudimentaire dans Rn, Lv et FEW et combien la collecte de matériaux lexicaux gascons pour le D(E)AG est précieuse.

Dans les interprétations autant linguistique que scriptologique, la charte d'Orthez s'est avérée quelque peu surprenante à travers notre analyse. D'un point de vue linguistique, l'analyse détaillée rend palpable, selon une formulation de Jean-Pierre Chambon, l'impression de constante étrangéité qu'on devait avoir ou qu'on a quand on lit cette charte à partir du languedocien : l'accumulation d'isoglosses mentales à franchir est considérable et évoque littéralement un *lengatge estranh*.

D'un point de vue scriptologique, la variance, généralement considérée comme constitutive des *scriptae* médiévales, est presque absente de cette charte. Une faible variance caractérise seulement les issues de lat. [(-)w-] et seule la finale en [-l] est véritablement variante, reflet précis d'un changement encore en cours ou à peine révolu. Par ailleurs, les choix grapho-phonétiques

²³ Qu'il nous soit permis d'évoquer le souvenir de notre regretté ami Antonio Lupis dont une des leçons préférées fut : « un hapax è un hapax finché ci si trova il suo fratello ». Le cas de *se* (+ *n-*) « sans » en est un exemple.

– et aussi morphosyntaxiques²⁴ – sont univoques et ne reflètent aucune stratification. Ce constat se trouve en opposition radicale avec ce que l'on connaît des *scriptae* oïliques, des *scriptae* mixtes français-francoprovençales (cf. Carles/Glessgen 2019) ou encore des *scriptae* fortement stratifiées des chansonniers des troubadours (cf. Glessgen 2022). L'acte de 1270 est, scripturalement parlant, invariant, ce qui montre que l'on est en face d'une mise à l'écrit libre d'influences géolinguistiques extérieures et d'après tout ce que l'on peut savoir proche de l'oral de l'époque.

Le lexique, quant à lui, correspond également à ce que l'on sait par ailleurs de la langue parlée. Le ou les rédacteurs de la charte de boucherie étaient de grands professionnels de l'écrit et ils se sont basés de manière affirmée sur (i) la tradition scripturale latine autochtone, (ii) les quelques textes gascons pleins antérieurs et – surtout, comme dans le domaine phonétique – (iii) une observation attentive de l'oral. Sur la base de cette analyse, on doit exclure, une bonne fois pour toutes, un rôle quelconque d'une *scripta* languedocienne pour la mise à l'écrit du gascon. Autant pour la nature de l'élaboration médiévale du gascon que pour son statut langagier, ce résultat est de poids.

Il a souvent été dit qu'une autonomie scripturale a pu être possible pour le Béarn, mais non pas pour les autres régions gasconnes. Pour vérifier cette hypothèse nous avons élargi, avec les participants de notre séminaire à l'École Pratique, l'enquête à une vingtaine des actes originaux du 13^e siècle à travers tout le territoire gascon, en les soumettant à la grille scriptologique des dix-huit paramètres retenus. En dehors de la *scripta* bordelaise, qui n'est pas d'une interprétation aisée, il en ressortait très clairement que les constats que nous avons pu faire pour la charte d'Orthez restent bien valables pour les autres documents et les régions en dehors du Béarn. Les grandes isoglosses phonétiques se répercutent nettement dans les actes, la variation graphématique est (très) faible et les choix lexicaux restent cohérents avec ce que l'on peut savoir par ailleurs sur le vocabulaire gascon. Nous renonçons ici à ajouter un (long) chapitre à ce sujet qui nous occupera sans doute encore.

Il faudra enfin expliquer par quelle voie le gascon écrit a pu se développer, tout en répercutant les variantes internes de l'oral, dues aux isoglosses dans l'espace et aux évolutions dans le temps. Cette élaboration ne peut pas avoir été catalysée par un éventuel 'centre directeur' qui fait défaut en Gascogne (cf. Glessgen 2021, 368sq.): les grandes villes sur la Garonne, Toulouse et Agen, sont opposées au système de marquage gascon, et Bordeaux ne le partage que partiellement. La noblesse est éclatée aux 12^e et 13^e siècles – le Béarn

²⁴ Nous avons omis ici les éléments de morphologie verbale et de *consecutio temporum*, tout aussi précis que les choix grapho-phonétiques et lexicaux.

s'impose plus tard – et aucun centre ou réseau ecclésiastique ne domine le territoire. Comme nous l'avons déjà évoqué, le noyau explicatif de l'élaboration scripturale réside très certainement dans l'action du notariat public (*ibid.* 363), qui signe l'extrême majorité des documents et intervient même dans des affaires concernant des abbayes ou des seigneurs d'importance. Le notariat fonctionne par nature dans une logique de réseau, sous une forme éclatée voire pluricentrique, puisque chaque bourg constitue un petit centre. La formation notariale repose sur la pratique d'un apprentissage, comme l'agriculture et tous les métiers d'artisanat, et parmi les familles notariales, on peut observer une certaine mobilité dans l'espace. Nous supposons donc que c'est par ce réseau notarial que s'est développée une scripturalité gasconne autochtone, tributaire de la tradition latine et de la langue parlée.

Il est certain que, pour aller plus loin, il faudra élargir l'enquête. L'analyse d'un seul acte, même renforcée par des sondages complémentaires, ne peut qu'ouvrir des pistes pour développer une vision d'ensemble approfondie et globale. Mais la situation actuelle de l'étude de l'écrit médiéval gascon est quelque peu comparable à celle du territoire d'oïl à l'époque où Louis Remacle avait analysé la vénérable charte liégeoise de 1236 (Remacle 1948). C'était alors un premier pas qui fut suivi par de nombreux travaux d'envergure comme il en manque encore pour le domaine gascon. En nous inscrivant dans la voie ouverte par Thomas Field – qui a établi un corpus significatif en format XML et réalisé un balisage détaillé de la morphologie verbale (Field) –, nous préparons, avec Lucas Maldonado, l'intégration des textes gascons originaux du 13^e siècle dans la base de données des DocLing, afin de les soumettre à un balisage grapho-phonétique et de les lemmatiser dans le cadre du DEAG²⁵. Il

²⁵ Pour les archives notariales béarnaises, Bidot-Germa a réuni dans les annexes de sa thèse (2004) un corpus important et fiable qui permettra de prolonger, au moins pour cette région, la période couverte jusqu'au début du 16^e siècle. Le choix des actes montre la variation thématique et linguistique de ce genre textuel et le volume global de quelque 960 pages est d'une part représentatif et laisse entrevoir d'autre part les dimensions de l'écrit gascon des 14^e/15^e siècles qui repose inédit dans les archives. Les plus importantes séries éditées concernent la zone centrale entre Orthez et Pau, sur le gave de Pau (Pardies, Morlaàs) et le gave d'Oloron (Lucq-de-Béarn, Navarrenx):

Navarrenx / Arribère / Josbaig (1334; 1382-1519) [p. 796-902]

Pardies / Labastide-Monréjeau (1338-1518) [Bidot-Germa, 2004, Ann., p. 999-1165]

Notariat général du Béarn / Pau / Orthez (1347-1516) [p. 1410-26 (Béarn), p. 1166-1337 (Pau), p. 977-86 (Orthez)]

Lucq-de-Béarn (1363-1503) [p. 621-701]

Morlaàs (1364-1368) [p. 718-54]

s'agit là d'une voie porteuse permettant à l'avenir une approche linguistique systématique du gascon médiéval.

2. État philologique des coutumes gasconnes

2.1. *Les coutumes dans une perspective philologique*

2.1.1. *Dimensions quantitatives du genre textuel*

Le genre textuel des règlements urbains est très développé en territoire gascon. Son essor est lié aux nombreuses créations de bastides, *salvetats* et vil-leneuves aux 13^e et 14^e siècle, s'accompagnant chaque fois d'un texte fondateur qui a pu connaître des adaptations par la suite. La dénomination change selon les textes et les éditeurs – coutumes, chartes de coutumes, chartes de fondation, statuts urbains, *fors* –, mais il s'agit toujours de règlements réalisés pour une localité habitée. Leur première rédaction pouvait être en latin ou, plus tard, en gascon et une version originelle en latin a pu être traduite par la suite. On relève par ailleurs de nombreux aménagements à des coutumes existantes, sous forme d'ajouts ou de nouvelles rédactions. Les contenus des règlements évoluaient ainsi en fonction de la situation juridique et socio-culturelle.

Malgré les différents travaux des historiens et des historiens du droit comme Charles Higounet ou Paul Ourliac, le genre et sa mouvance textuelle ne sont pas bien cernés. Il n'existe pas de vision d'ensemble des interdépendances complexes et encore moins des phénoménologies juridiques et des systèmes dans lesquels celle-ci s'inscrivent. Des éléments de droit romain, des règles locales ancestrales et des lois germaniques se superposent avec des évolutions coutumières médiévales, partiellement introduites à partir de la Normandie par les Plantagenêt.

S'ajoutent plusieurs séries pour le 15^e siècle qui élargissent légèrement la zone couverte :

Salies-de-Béarn (1407-1508) [p. 1340-1402]

Oloron (1423-1471) [p. 912-77]

Mur / Labastide-Villefranche (1442-1514) [p. 755-91]

Larbaig / Vielleségure (1452-1493) [p. 601-20]

Gan (1466-1489) [p. 478-600]

Un troisième ensemble concerne plus ponctuellement des documents du milieu du 15^e jusqu'au début du 16^e siècle, toujours en densifiant et élargissant la couverture spatiale : Assat (1457) [p. 470-477], Navailles (1460-1482) [p. 791-95], Arthez-de-Béarn (1469-1470) [p. 457-69], Laruns (Vallée d'Ossau) (1480-1499) [p. 987-93] Bielle (*id.*) (1489-1492) [p. 994-98], Soubestre (1495-1506) [p. 1403-09], Nay (1501-1516) [p. 903-12], Monein (1504-1522) [p. 702-17] et Sainte-Marie (1511-1512) [p. 1338-39].

La dimension quantitative de coutumes en revanche peut être circonscrite assez précisément. Charles Higounet évalue le nombre de coutumes réalisées en leur temps à environ 400 (1979, 203). La bibliographie assez complète de Carbasse (1979) répertorie pour l'époque entre le 12^e et le 15^e siècle 257 coutumes ou versions de coutumes éditées pour le territoire gascon, avec une forte concentration aux 13^e et 14^e siècles, à côté d'environ 570 versions de coutumes pour les différents territoires occitans²⁶. Le phénomène n'est donc aucunement exclusif de la Gascogne, même s'il y est particulièrement présent. On peut supposer que la plupart des coutumes ont été transmises, sous une forme ou une autre, jusqu'à l'époque moderne, puisqu'il s'agissait de textes d'une importance centrale pour la vie des communes. On peut également supposer que la quasi-totalité des coutumes transmises ont connu une édition, de qualité toutefois très variable. Les chiffres de près de 400 coutumes originales et d'un peu moins de 300 versions connues aujourd'hui sont donc assez plausibles.

Les versions gasconnes sont toutefois bien moins nombreuses. La bibliographie du DEAG, qui vise l'exhaustivité du genre, comporte 65 coutumes sous une forme pleinement vernaculaire²⁷. Il existe bien entendu aussi des statuts de corporations ou de métiers comme, justement, les statuts d'Orthez de boucherie, mais que nous n'avons pas pris en considération ici²⁸. La collection réunie pour le DEAG doit englober l'essentiel de la production médiévale éditée, mais nous verrons que l'état éditorial et la description philologique des témoins sont insuffisants et ne permettent pas d'appréhender cette importante matière de manière adéquate.

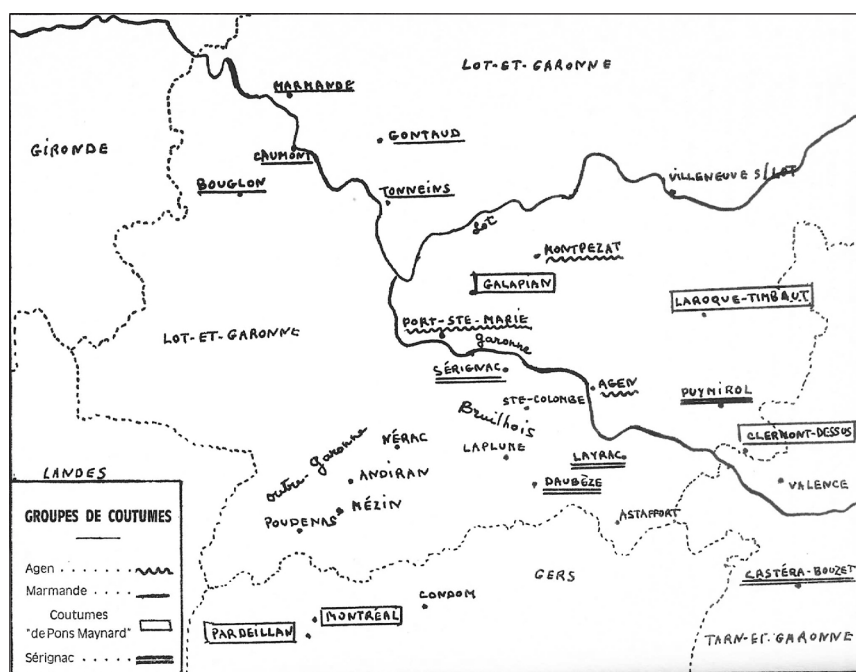
²⁶ Pour pouvoir exploiter le répertoire de Carbasse nous avons transformé le texte intégral en un document word et nous l'avons restructuré, à l'aide de Marco Robecchi. Voici le décompte des coutumes pour les départements gascons : elles sont particulièrement nombreuses, sans surprise, pour le Gers (74 coutumes) et la Haute-Garonne (58), qui cumulent la moitié des coutumes éditées. Suivent le Lot-et-Garonne (32), le Tarn-et-Garonne (26), puis les Landes (21), les Hautes-Pyrénées (20) et la Gironde (20), enfin les Pyrénées Atlantiques (6), en grande partie bascophones.

²⁷ Les chiffres sont à prendre avec précaution : les 65 entités que nous avons retenues correspondent sans doute à une centaine d'entrées chez Carbasse, qui ne réunit pas les différentes versions d'une même coutume.

²⁸ Plus proche du genre des coutumes sont par exemple l'accord d'arbitrage entre Tarbes, Bagnères et Ibos (1297, *ArbitrTarbesBR* [cf. Field], authentique et très marqué, mais un peu particulier et ciblé sur les règlements de conflits potentiels entre les habitants des trois communes) ou certains éléments partiels de statuts comme *EtVidauB* et *EtVieleB* (dans *Bal 2* et *Bal 3*) pour Bayonne, ou encore le *Livre des Etablissements* de Bayonne (*EtBayB*, 1336), très riche mais également sans une grande cohérence thématique.

2.1.2. Critique philologique des coutumes vernaculaires : le cas des CoutAgenOG

La question des aléas philologiques ressort avec clarté des deux volumes des coutumes provenant du Lot-et-Garonne, édités de façon exemplaire par Paul Ourliac et Monique Gilles (CoutAgenOG)²⁹. Il s'agit de 15 chartes de coutumes de l'Agenais qui se placent de part et d'autre de la frontière linguistique entre gascon (au sud de la Garonne) et languedocien (au nord)³⁰. Les lieux concernés sont répertoriés sur la carte ci-dessous.



²⁹ La base des TMAO reproduit les neuf éditions intégrales suivantes: CoutAndiran (~.9), CoutBouglon (~.4), CoutDaubèze (~.12), CoutGontaud (~.2), CoutMarm (CoutAgenOG.1), CoutMontpezat (~.5), CoutMontr (~.6), CoutPoudenas (~.10), CoutSérignac (~.13).

³⁰ L'étiquette de « périg. » peut prêter à confusion dans ce contexte. La région historique du Périgord englobe un territoire linguistiquement limousin – essentiellement en Dordogne –, mais également des dialectes languedociens nord-occ. du Lot-et-Garonne auxquels appartient aussi l'Agenais.

Le commentaire philologique attentif et détaillé des éditeurs permet d'établir une typologie des possibles voies de transmission et de confronter celles-ci avec les effets linguistiques observables. Nous pouvons distinguer cinq cas de figure :

- (1 – Hors territoire.) La coutume de Montpezat/LGar (CoutMontpezat 1279, cop. 14^e s.³¹) se place en dehors du territoire dialectal moderne du gascon et se rattache ainsi au languedocien, ce qui est apparent dans la *scripta* du texte. La coutume de La Sauvetat-du-Drop/LGar, 40 km plus au Nord (CoutLaSauvetat, déb. 14^e s., cop. fin 16^e s.) se place en territoire limousin (périgourdin). Pour cette dernière, l'édition ne donne que les variantes par rapport à la coutume de Gontaud (cf. *infra* sous (4)), ce qui ne permet pas de bien évaluer la *scripta* qui pourrait toutefois s'aligner linguistiquement sur celle de Gontaud.
- (2 – Transmission en français.) Non moins de cinq autres coutumes nous sont parvenues seulement sous la forme d'une copie française réalisée entre la fin du 15^e et le 19^e siècle : CoutGalapian (1268, trad. fr. fin 15^e s.), CoutAnd[iran] (1308, copie en langue mixte fr./gasc. 1537), CoutMézin (1304, trad. fr. 1734/48), CoutCau-mont (1289, trad. fr. déb. 19^e s.), CoutSColombe (1304, trad. fr. 1837).
- (3 – Rédacteur non gascon assuré.) Deux coutumes ont été rédigées originellement par un notaire d'Agen et nous sont parvenues sous une forme établie par la chancellerie royale. D'un point de vue scriptural, elles se placent donc au-delà des marges du territoire gascon et se rattachent au languedocien. Cela vaut autant pour la coutumes de Montréal-du-Gers (CoutMontr 1255, cop. Paris 1341), que pour celle de Marmande (CoutMarm 1340, cop. Paris 1341), même si les deux lieux se trouvent bien en territoire gascon. La coutume de Marmande comporte toutefois quelques marques ponctuelles de gascon (par ex. *aqued* § 10, *anhet e crabot e ... ausetz* "agneau et chevreau et ... oiseaux" § 37) à côté d'éléments graphématiques du français. La stratigraphie textuelle est donc complexe et, au moins dans ce cas précis, l'action des notaires agenais n'a pas pleinement supprimé un marquage local.
- (4 – Rédacteur non gascon probable.) Le marquage graphématique gascon est absent de la charte de Gontaud-de-Nogaret/LGar (CoutGontaud déb. 14^e s., copie contemporaine), lieu à 15 km à l'est de Marmande considéré comme gascon, mais en zone frontalière autant avec le périgourdin qu'avec le languedocien. Le même constat vaut pour la coutume de Sérignac-sur-Garonne/LGar (CoutSér 1273, cop. fin 13^e s.) localisé proche d'Agen, mais sur la rive gauche du fleuve en territoire gascon. L'absence d'éléments gascons est d'autant plus notable qu'il s'agit dans les deux cas d'une transmission par des copies contemporaines qui devrait plaider en faveur d'une certaine authenticité. Il est donc possible de supposer, surtout pour Sérignac, l'intervention de notaires d'Agen.
- (5 – *Scripta* gasconne.) Sur les quinze coutumes étudiées, il n'en reste que cinq provenant avec certitude du territoire gascon, dont trois comportent un mar-

³¹ Sauf contre-indication, la dernière copie mentionnée est toujours la seule qui est conservée ; ici, nous sommes donc en face d'un original perdu de 1279 et d'une copie conservée – et éditée – du 14^e siècle.

quage grapho-phonétique immédiatement apparent : la coutume de Daubèze – aujourd'hui un écart de Lamontjoie – (CoutDaubèze 1272, cop. 1347) rédigée par un notaire de Pergain-Taillac (5 km au sud-est de Daubèze) ; la coutume de Poudenas (CoutPoudenas 1367, cop. 1581) et celle de Bouglon (CoutBouglon 1215 *ca.*, cop. 18^e/19^e s.). Le fait que les copies soient tardives réduit l'authenticité des témoignages, mais n'anéantit pas le marquage gascon. La charte de Poudenas, transmise par une copie de 1581 représente la version avec le plus fort marquage parmi toutes les coutumes réunies dans les CoutAgenOG. En dehors des marques minimales portant sur -LL-/-LL-, nous avons relevé la chute de -N- (*tieran* « tiendront »), l'absence de syncope et l'assimilation de -ND- (*venera* « vendra ») ; cf. aussi la prothèse de *ar-* (*arefius* « fief secondaire »), la métathèse (*crompar* « comprar ») et l'évolution de -ARIU en -*er* (*cavers* « cavaliers »).

La dernière charte (CoutTonneins 1301, cop. 19^e s.) a été éditée seulement sous forme de variantes données par rapport à la coutume presque identique de Gontaud, ce qui ne laisse transparaître que très sporadiquement des marques gasconnes dans l'édition, excellente, mais réalisée dans une optique d'histoire du droit.

Parmi les treize chartes se référant à des lieux habités du territoire gascon, seulement trois apportent donc un témoignage positif d'une *scripta* gasconne. Grâce à l'étude stemmatologique attentive des éditeurs, cet effet s'explique immédiatement par (i) la position frontalière de l'Agenais où la *scripta* languedocienne pouvait facilement être exportée à partir du centre scriptural important qu'était Agen et (ii) par les aléas de la transmission qui se plaçaient sous les auspices d'une administration française. S'ajoutent (iii) les aléas non moins importants de la tradition éditoriale qui supprime dans ce cas concret le témoignage géolinguistique de deux témoins potentiels.

La collection d'Ourliac et Gilles met par ailleurs en relief les notables décalages chronologiques dans la transmission de ces textes à tradition. Là encore, on peut distinguer cinq cas de figure :

- (i – Transmission contemporaine) Seulement deux coutumes sont transmises par des copies contemporaines, CoutGontaud (déb. 14^e s., cop. *id.*) et CoutSér[ignac] (1273, cop. fin 13^e s.). Dans les deux cas nous avons néanmoins dû constater que l'absence de marques grapho-phonétiques gasconnes plaide contre l'authenticité linguistique de ces témoins anciens.
- (ii – Copie à distance d'un siècle) Deux autres coutumes nous sont parvenues par une copie réalisée un siècle plus tard, toutefois sous une forme qui peut plaider en faveur d'une certaine cohérence géolinguistique et avec un marquage clair. Cela vaut pour CoutMontpezat (1279, cop. 14^e s.) – même si elle sort du territoire gascon, elle est pertinente pour la typologie géo-chronologique étudiée – et CoutDaubèze (1272, cop. 1347). Dans ce dernier cas, nous savons que le notaire ayant rédigé la copie était rattaché à Pergain-Taillac. Le lieu d'écriture du manuscrit n'est donc pas Daubèze. Les deux lieux sont très proches, mais

l'exemple souligne une nouvelle fois que la tradition d'une charte peut voir à tout moment l'intervention de scribes d'origines diverses.

- (iii – Transmission tardive) Quatre chartes de coutumes sont transmises par des copies nettement plus tardives. Nous avons vu que la CoutPoud[enas] reste linguistiquement très intéressante, même si la copie conservée de 1581 repose à son tour sur une copie de 1381, elle-même basée sur une copie contemporaine de l'acte original perdu de 1367. En même temps, il est impossible de déterminer dans quelle mesure les marques que l'on peut relever appartenaient à la version initiale du texte et dans quelle mesure elles sont à rattacher à la version de la fin du 16^e siècle.

Un marquage gascon relativement net caractérise également la CoutBouglon dont l'original semble dater de *ca* 1215 mais dont les copies conservées sont des 18^e et 19^e siècles, sans que l'on puisse savoir combien de strates intermédiaires ont pu exister.

Comme nous l'avons vu, il est difficile de se prononcer sur la *scripta* de la Cout-LaSauvetat et de la CoutTonneins; on peut simplement retenir que la première nous est parvenue dans une copie de la fin du 16^e siècle, alors que la version originale a dû être réalisée au début du 14^e; la dernière se trouve dans une copie du 19^e siècle, réalisée à partir d'une version de 1581 reposant à son tour de manière plus ou moins directe sur la forme initiale de 1301.

- (iv – Copie par la chancellerie royale) Dans deux cas, la copie transmise provient de la chancellerie royale. La CoutMontr a été rédigée, comme nous l'avons vu, en 1255 par un notaire agenais – fait peu surprenant puisqu'il s'agissait de l'acte antérieur à la fondation de cette première bastide du Gers, grâce au frère de saint Louis, Alphonse de Poitiers –, vidimée en 1341 et copiée peu après par un scribe de la chancellerie royale. Malgré leur dénomination, ces écrits n'entretiennent donc aucune relation avec Montréal-du-Gers et la transmission s'éloigne linguistiquement aussi du lieu d'écriture initial, Agen. La CoutMarm de 1340 est également vidimée en 1341 à Paris et enregistrée peu après par la chancellerie royale; cette dernière version comporte la première partie de la coutume, alors que la deuxième n'est conservée que par une copie du 19^e siècle.
- (v – Traduction en français) Enfin, le décalage géolinguistique devient maximal dans le cas des traductions françaises, qui font souvent suite à plusieurs copies antérieures: la CoutGalapian de 1268 a été copiée en 1487 avant d'avoir été traduite peu après en français; la CoutAnd[iran] de 1308 a été vidimée en 1368, puis en 1493, avant d'être copiée en 1537 par un scribe qui a francisé le texte; la CoutMézin de 1304 est copiée en 1369 et traduite en français en 1610/22 et elle nous est transmise par une copie de cette traduction de 1734/48; enfin, la CoutCaumont de 1289 a été traduite en français au 18^e siècle, puis copiée une fois en 1819 et nouvellement copiée en 1837, seule version conservée.

Les effets de copie renforcent donc la faible authenticité de ces témoins qui donnent ainsi une idée fortement biaisée de ce qu'a pu être la culture scripturale du gascon aux 13^e et 14^e siècles. Sur les treize coutumes géolinguistiquement intéressantes, les deux seules qui ont une valeur de témoignage à peu près authentique pour la langue gasconne médiévale sont celle de Dau-

bèze et éventuellement – malgré sa transmission tardive – celle de Poudenas. Mais sans la description minutieuse et exemplaire des éditeurs, nous ne disposerions chaque fois que de la date initiale et du lieu concerné pour situer les textes dans l'espace et le temps. Il est vrai que les cinq textes français ne pourraient aucunement induire en erreur, mais les huit autres coutumes fourniraient une image radicalement faussée de la scripturalité médiévale si les indications de la date et du lieu originels étaient retenues comme valables. C'est ici que réside toute la problématique de la tradition des coutumes gasconnes. Celles-ci peuvent avoir une valeur de témoignage non négligeable pour la structure textuelle et pour le lexique, mais certainement pas pour la grapho-phonétique, la morphologie ou la morphosyntaxe.

2.2. *Catégorisation géo-chronologique des coutumes gasconnes*

Devant ce constat, nous avons tenté de catégoriser les coutumes vernaculaires exploitées par le D(E)AG dans une optique géo-chronologique, tout en restant extrêmement prudent quant aux aléas de la transmission textuelle.

2.2.1. *Coutumes hors territoire [4 témoins]*

Tout d'abord, nous avons exclu quatre textes qui avaient été rattachés à tort dans la bibliographie du DEAG au territoire linguistique gascon. Ici il s'agissait en principe de simples erreurs, corrigées entretemps, mais de telles erreurs ne sont pas rares quand il s'agit du gascon médiéval et elles contribuent à nourrir une image d'ensemble fautive. Le cas est flagrant pour la coutume de Saint-Antonin (CoutStAntL) dont non seulement la localisation, mais aussi la date précoce sortent clairement du cadre chronologique de la scripturalité gasconne. Une erreur semblable a affecté les coutumes de Pujols (CoutPujols) et de Prayssas (CoutPrayssasM), ce dernier lieu se trouvant hors territoire gascon, tout comme Agen où sa coutume a été rédigée. Enfin, Larrezet (CoutLarrC) peut être dialectalement rattaché au gascon, mais le lieu d'écriture de la coutume est l'abbaye de Belleperche, sur la Garonne et déjà en territoire languedocien (ce qui est cohérent avec la *scripta* du texte).

CoutLarrC 1265, cop. 17^e s. (éd. Doat) = coutumes de Larrazet dont la rédaction est due à l'abbaye de Belleperche, à 10 km au Nord.

CoutPujols 1309, cop. 17^e s. [éd. soignée de Barckhausen] = rédaction initiale à Pujols/LGar, à 30 km au nord d'Agen; la *scripta* lang. reste bien présente malgré le décalage chronologique.

CoutPrayssasM 1266 et 1303, cop. mil. 14^e s. = Prayssas/LGar, à 18 km au nord-ouest d'Agen se place comme Montpezat proche de la frontière linguistique, mais en territoire lang.; la version originale des deux coutumes a été réalisée par un scribe agenais.

CoutStAntL 1140/44 or. [= Brunel 1935, n° 41, vers 1143, Rouergue] = Saint-Antonin-Noble-Val/TGar (40 km au nord-est de Montauban); bref acte de coutume lang. parsemé de latin.

2.2.2. *Coutumes en français, en catalan ou dans une langue mixte [7]*

Un deuxième ensemble non pertinent pour l'étude du gascon médiéval concerne sept coutumes provenant du territoire gascon, mais qui ont été rédigés dans une autre langue. Ainsi la coutume de Vielha (CoutViellaV), dont la version conservée se place sous l'autorité du roi d'Aragon, est rédigée en catalan et – surtout – en latin, apparemment sans traces de gascon. C'est d'autant plus regrettable qu'il s'agit de la seule source du Val d'Aran répertoriée dans la bibliographie du DEAG.

S'ajoutent les deux coutumes de Saint-Émilion et d'Andiran/Gers, transmises par des copies du 16^e ou 17^e siècle en un mélange relativement aléatoire de français (dominant) et de gascon (résiduel), puis la série déjà présentée des quatre coutumes de l'Agenais provenant du territoire gascon et uniquement connues par une traduction française d'époque moderne (cf. *supra* 2.1.2. sous (2) et (v): CoutCaumont, CoutGalapian, CoutMézin et CoutSColombe).

L'intégration de cet ensemble à la documentation du DEAG est justifiée, puisque le lexique gascon peut transparaître malgré le changement de langue – les traductions françaises des 16^e/18^e siècles sont parsemées de gasconismes; mais, là encore, la transmission nourrit une idée erronée de la scripturalité médiévale du gascon.

CoutAnd[iran], CoutAgenOG_2, 1308, *vidimus* 1368 et 1493, cop. du deuxième *vidimus* 1537 (= TMAO, CoutAgenOG.9) = langue mixte (fr./gasc.).

CoutCaumont, CoutAgenOG_1 = 1289, copie déb. 19^e s. d'une trad. française de 1605, réalisée à partir d'une version plus ou moins originale.

CoutGalapian, CoutAgenOG_2 = 1268, cop. 1487, trad. fr. fin 15^e s.

CoutMézin, CoutAgenOG_2 = 1304, cop. 1369, trad. fr. 1610/22, copie du texte fr. 1734/48.

CoutSColombe, CoutAgenOG_2 = ca 1264, trad. fr. 18^e s., copie de cette dernière 1819, copie de cette dernière 1837.

StatSEmilionP 1485/98, cop. 1683 = statuts courts transmis sous une forme fortement francisée comportant des traces gasconnes ponctuelles (*dequera*).

CoutViellaV = coutumes de Vielha, version présentée au roi d'Aragon en 1399; l'édition très soignée comporte deux brefs documents supposés être en gasc. (p. xxv n. 2: acte concernant Unya, rédigé par un notaire de *la subirana vall*, comportant quelques formes gasconnes [*abiença*]; *ibid.*: acte concernant Moncorbeau, sans traces de gascon).

2.2.3. *Coutumes avec un rédacteur non gascon et apparemment sans marques gasconnes* [7]

Dans les zones frontalières du gascon, il n'est pas rare que le rédacteur ou le scripteur d'une charte de coutumes provienne du territoire languedocien voisin. Le cas est apparent pour la coutume déjà mentionnée de Montréal, rédigée par un notaire agenais (cf. *supra* 2.1.2 sous (iv)) tout comme pour les manuscrits non datables des deux coutumes de Layrac (en face d'Agen sur la rive gasconne de la Garonne). La coutume de Sérignac, transmise par une copie contemporaine (vers 1273), est également rattachable à Layrac, toutefois sans mention du rédacteur.

Les marques grapho-phonétiques gasconnes sont tout autant absentes des coutumes de Gontaud (cf. *supra* 2.1.2 sous (4) et (i)) et de Meilhan, sur les marges du territoire gascon. Ici, nous ne disposons toutefois d'aucune information concernant l'origine du scripteur, ce qui est d'autant plus regrettable que les manuscrits sont, là aussi, chaque fois proches en date de la rédaction initiale. D'une manière parallèle, la coutume de Montsaunès, transmise par une copie contemporaine ancienne et éditée avec soin, nous est parvenue sous la forme d'une *scripta* languedocienne, sans un marquage grapho-phonétique gascon.

Étant donné l'ancienneté de la transmission dans ces derniers quatre cas – les copies se placent essentiellement vers 1300 –, l'hypothèse la plus plausible reste ici que le rédacteur ou le scripteur venait d'un lieu d'écriture languedocien, comme pour Montréal et Layrac.

Enfin, pour la coutume d'Astaffort, transmise par des copies des 17^e et 18^e siècles et également sans marques gasconnes, la situation nous est pleinement opaque.

CoutAstaffortB = Astaffort en Agenais/LGar (18 km au sud d'Agen) 1304, cop. 1621 et 1770; éd. sur la base des deux copies modernes; sans marques gasconnes.

CoutGontaud, CoutAgenOG_1 = Gontaud-de-Nogaret/LGar: déb. 14^e s., cop. contemporaine conservée; sans marques gasconnes (= TMAO, CoutAgenOG.2).

CoutLayracM 1259 = Layrac/LGar: charte arbitrale et coutume de 1259; coutume de 1273; rédacteur des deux documents: notaire d'Agen; aucune indication sur la date év. des deux mss; le début de la charte arbitrale est presque inutilisable (trop de lacunes), la suite est assimilable à des coutumes.

CoutMeilhanB = Meilhan-sur-Garonne/LGar: 1300, cop. 14^e s.; éd. lachmannienne de trois copies différentes, recomposées en 64 § par l'éditeur; sans marques gasconnes.

CoutMontrOG, CoutAgenOG_2 = Montréal-du-Gers: 1255, notaire d'Agen, *vidimus* de 1341, copié peu après [= ca 1350] par un scribe de la chancellerie royale

pour le Trésor des Chartes; éd. à l'aide des coutumes de Pardeillan (= TMAO, CoutAgenOG.6).

CoutMontsaunèsM 1288, données par la commanderie du Temple, cop. ca 1300 et ca 1500 = édition soignée des deux versions que l'éditeur suppose être traduite du latin (ou du français pour la seconde); *scripta* lang.occ.

CoutSér, CoutAgenOG_2 = Sérignac-sur-Garonne/LGar: 1273, cop. fin 13^e s.; coutume sous l'autorité du vicomte de Béarn et du prieur de Layrac, ce dernier étant év. responsable de la rédaction (= TMAO, CoutAgenOG.13); sans marques gasconnes.

2.2.4. *Coutumes avec un rédacteur non gascon et des marques gasconnes résiduelles [7]*

Une autre série de sept coutumes montre également, dans les manuscrits conservés, une base de *scripta* languedocienne, comportant toutefois des marques gasconnes ponctuelles (essentiellement le traitement de -LL- / -LL et des métathèses). Comme auparavant, l'intervention d'un notaire d'Agen est assurée pour la rédaction initiale des coutumes de Marmande et de Pouy-Carrelart. Pour la coutume tardive de Saint-Antoine (30 km à l'est d'Agen et sur les marges du territoire gascon, CoutArratz 1493), une base languedocienne teintée de gascon semble être géolinguistiquement et chronologiquement cohérente. Le mélange linguistique de la coutume de Nérac dans l'Agenais, composant des éléments languedociens et français avec quelques traces gasconnes, peut également s'expliquer par la date tardive autant de la rédaction initiale perdue (1469) que du *vidimus* conservé (1591).

La faible présence d'éléments gascons est plus surprenante pour Bazas en Gironde, même si ici le manuscrit est également assez tardif (1489) et malgré tout un peu plus marqué. Mais il trouve un parallèle dans les coutumes de Montoussin en Comminges et de Guizerix en Bigorre pour lesquelles les scribes tardifs sont identifiés comme toulousains.

L'ensemble de ces sept coutumes pourrait nourrir l'idée que la *scripta* gasconne se serait articulée au Moyen Âge sur une base languedocienne. Le phénomène s'explique toutefois, dans l'essentiel des cas où la transmission est retraceable, par l'intervention concrète de scribes non gascons, notamment à une époque tardive.

CoutArratzC = Saint-Antoine (de Pont-d'Arratz)/Gers 1493, notaires d'autorité royale à Saint-Antoine; texte vernaculaire relativement court cadré de latin; languedocien avec quelques traces gasc. (*aperada*).

CoutBazasB = 1300, cop. 1489; quelques traces gasconnes (*aquet, crompa, benut* «vendu»).

CoutGuizerixL = Guizerix ou Guizeritz/HPyr (Bigorre), 1405, notaire de Castelnaud-Magnoac voisin; copie 1553 et une copie postérieure (non datée) par la chancellerie de Toulouse; fortement dégasconisé, mais avec quelques résidus (*apera, maseres*).

CoutMarm, CoutAgenaisOG_1 = 1340, notaire d'Agen, *vidimus* de 1341 par lettres royales de Philippe VI, puis version enregistrée partielle (jusqu'au § 194) peu postérieure [ms. C]; puis copie 19^e s. [= ms. G, seule version intégrale], les deux mss ayant servi à l'édition (= TMAO, CoutAgenaisOG.1); le texte comporte quelques marques gasc. sur une base lang. (cf. *supra* 2.2.1 sous (3)).

CoutMontoussD = Montoussin/HGar (Comminges): 1270, cop. 1455 par un notaire de Toulouse.

CoutNérac1469B = 1469, cop. 1591; langue mixte lang.-fr. avec des traces gasc. (*aquetz, aquera, bestide*).

CoutPouy-CarréjartB = Pouy-Roquelaure/Gers: 1303, notaire d'Agen, cop. 15^e s.; peu marqué (*castet, biela* 2).

2.2.5. *Coutumes en gascon, avec une transmission ancienne et dans un état éditorial et descriptif cohérent* [10]

Il existe toutefois, parmi les quelque 65 coutumes étudiées, une catégorie pour laquelle la transmission des textes et la qualité du travail philologique et éditorial peuvent s'appuyer sur des témoignages scripturaux relativement fiables. Cette catégorie est très minoritaire avec à peine dix témoins, mais elle est de poids puisque l'authenticité de ceux-ci permet d'atteindre plus immédiatement la réalité linguistique du gascon aux 13^e et 14^e siècles.

Le marquage gascon est particulièrement net dans les quatre textes les plus anciens, les deux coutumes de Bagnères (1171, cop. 1251 et 1260 or.), la charte de peuplement d'Herrère (1278 or., ForOIC) et la coutume de Condom (1314, vid. 1315). Cette dernière est transmise par un *vidimus* latin du roi anglais Édouard II, donné à Durham (*Dunolum*), reprenant à son tour un *vidimus* également latin du même roi, donné à Pontoise (*Pontisara*) et reproduisant ainsi la deuxième copie d'un texte gascon dont l'original (perdu) a de toute évidence dû être localisé en gascon central, même si le marquage dans la forme transmise n'est pas pleinement cohérent³².

³² Notons que les CoutCondom contiennent une attestation ancienne du terme *Lengadoc* dont l'extension géographique se réfère ici au gascon central du Gers: «tot senhor de la dita viela de Condom [...] deu los far sacrament [...] e per la mezisha manèira se fasse per lo loc tient de l'abat [= de Condom], si ed estava 1 an absent fora de la Lengad-d'Oc» (CoutCondom § [1], p. 225, l. 12 du ms.; la forme diplomatique est *lengadoc* en un mot). Comme Regis (2015, 120-123) l'a montré, le glottonyme (utilisé par métonymie comme toponyme) émane sans doute de la chancellerie royale, suite à l'annexion du territoire languedocien après la croisade des Albigeois (entre le traité de Paris 1229 et la mort d'Alphonse de Poitiers 1271); les premières

La combinaison entre l'ancienneté des manuscrits, leur rattachement linguistique bien reconnaissable à un lieu donné, la traçabilité de leur transmission et une édition diplomatique génère un contraste maximal avec les catégories de coutumes à transmission complexe et/ou incertaine (cf. *infra* 2.2.7). La distance géographique entre Condom et Bagnères – 115 km plus au sud – et la distance chronologique des coutumes (*ca* 60 années) se cumulent pour produire ici l'effet de deux états linguistiques bien marqués et divergents.

Le marquage gascon n'est pas aussi systématique, mais bien présent dans les deux ensembles de Dax. Le manuscrit des EtDax, bien qu'ancien (peu après 1345, EtDaxA), ne provient pas nécessairement d'un scribe gascon et le *Livre noir* de Dax (LNoirDaxA) est plutôt tardif (*ca* 1468). La configuration n'est donc pas aussi heureuse que pour Bagnères et Condom, mais il ne peut y avoir aucun doute sur la relative authenticité d'une *scripta* gasconne quelque peu stratifiée.

Même pour les statuts de Marmande (EtMarm), l'état linguistique du manuscrit, non pas très ancien mais proche de l'original (1396), dépasse de loin dans son marquage gascon le constat que nous avons pu faire dans la catégorie précédente pour la même région. Dans un certain sens, le texte se rapproche de l'idée de l'amphizone bordelaise aux marges de laquelle se place la ville.

Nous avons également placé dans la présente catégorie la coutume de Daubèze, déjà mentionnée (cf. *supra* 2.1.2 sous (5) et (ii)) puisque la copie est relativement proche de l'original (1347 vs 1272) et puisque son marquage est restreint (portant essentiellement sur -LL-/-LL) mais bien présent. Étant donné que Pergain-Taillac – d'où venait le notaire – se trouve à 20 km au sud d'Agen, dans l'amphizone agenaise, ce type de marquage pourrait en effet correspondre à une réalité linguistique sous-jacente plutôt qu'aux effets d'une *scripta* languedocienne.

Enfin, il faut appréhender ici la *scripta* bordelaise dont les volumineuses coutumes de Bordeaux fournissent un témoignage cohérent, grâce au manus-

attestations se réfèrent à des entités territoriales variables, l'occitan méridional dans *Lingua videlicet que vulgariter appellatur Lingua d'Oc* (1291, référé à Montpellier et à la Provence), le Languedoc à proprement parler dans *des prelatz et des clerks de Langue d'oc, c'est à savoir des senechausses de Tholose, Carcassone et de Beaucaire* (1298, chancellerie royale sous Philippe le Bel) et tous les territoires méridionaux de la couronne dans l'*Ordonnance des Parlemenz* (1306) qui oppose *Aus Enquestes de la Langue d'Oc* et *Aus Enquestes de la Langue Française*. Notre attestation – émanant également d'un acte royal – se place dans cette dernière optique et montre que pour des locuteurs du français les différents territoires occitans et le domaine gascon étaient assimilables en une entité langagière unique.

crit de *ca* 1400 et à l'édition, ancienne mais exemplaire, de Barckhausen. Sous cette forme, la langue de l'amphizone apparaît sous une forme assez homogène et cohérente et comporte un marquage gascon relativement systématique (ACoutBordB et CoutAgen). Dans l'attente d'une description linguistique en profondeur de cette tradition scripturale ancienne et variée, le manuscrit en question semble très fiable. Le même constat vaut pour le manuscrit peu postérieur (1445) de la coutume de Lormont, également rédigée à Bordeaux.

ACoutBordB = cop. 1400 *ca* (ms. A: 271 fol. conservés) sur la base de coutumes antérieures; marquage assez systématique de type bordelais (*aquet*, *edz* < ILLOS, (*a*)*quera*, *aperat*, *mester*, *arremitz*, *Aramon*, *crompar*, *alabetz*, *maridatge*); le ms. comporte également la coutume d'Agen qui comporte par conséquent les mêmes caractéristiques.

ChartHerrèreC, ForOICD = charte de peuplement de Herrère 1278 or.; éd. par J. Dumonteil et étudié par B. Cheronnet dans ChartHerrèreC 1978 [= éd. de référence] et de nouveau dans ForOICD 1980, ici en édition synoptique avec les passages correspondants du For d'Oloron (d'après le ms. D [*ca* 1460] et le cartulaire d'Oloron [1551]; cf. *infra* 2.2.6, ForsB[OG]), sur lequel la charte d'Herrère semble se baser.

CoutAgenB = 1370, cop. 1400 *ca* → ACoutBordB.

CoutBagn1251L, CoutBagn1260L, CoutBagn1260P = Bagnères-en-Bigorre, 1171, cop. 1251 et 1260 or.; éd. fiable par Luchaire (RecGasL) et – pour la seconde – très précise de Parfouru (cf. CoutCondom).

CoutCondomP = 1314, vid. 1315; éd. diplomatique précise du parchemin surdimensionné par le chartiste Paul Parfouru dans un volume de facsimilés (*aqued*, *cavad*, *ed* «il», *aquera*, *noerament* «nouvellement»; *abiedors*, *beziadge*, *loc tient* «lieutenant», *viera* «viendra»; *entenon*; *dauna* < DOMINA; *viela*; *feit*, *profieit*; *bos*; *fruiter* ~ *maneira*).

CoutDaubèze, CoutAgenOG_2 = 1272, cop. 1347, not. Pergain-Taillac/Gers (= TMAO, CoutAgenOG.12); marquage gasc. de base (*aquet*, *castet*, *aquera*).

CoutLormontC = ms. 1445, rédigé par un scribe épiscopal de Bordeaux; marquage gasc. très présent (*aquet*, *apperatz*, *binentz*).

EtDaxA = statuts de la ville de Dax: début 14^e s., cop. mil. 14^e s. [peu après 1345; qualité médiocre]; édition ancienne (1902), mais soignée (une page de facsimilé), texte par ailleurs peu structuré; marquage non généralisé mais fort (*aquedz*, *aquere*, *mezere*, *uenera* «vendra», *benedere* «vendeur», *tier* «tenir», *arequeriran*, *daunera* «damnera», *uiele*, *maridage*).

EtMarmD = Marmande 1396; il pourrait s'agir d'un original puisque le texte indique la date de 1396 et l'éditeur date le ms. parchemin également du 14^e s.; mais il manque toute description détaillée dans cette édition de 1863; marquage non systématique, mais présent (*aquet*, *aquera*, *arulheyrras*, *arecardeyra* (*qui venda pan ni fruyta*), *crubrir*).

LNoirDaxA = *Livre noir*, *ca* 1468; texte volumineux (119 f°, 675 §) avec un marquage gascon, non pas généralisé mais bien présent.

2.2.6. *Coutumes en gascon transmises par des copies médiévales tardives [8]*

Un deuxième groupe de huit coutumes portant un marquage gascon significatif nous est transmis par des copies nettement postérieures à la version originale. Les cas de figure sont ici assez diversifiés. Un premier ensemble donne l'image de formes scripturales composites, peu cohérentes et par là peu authentiques. Cela concerne la coutume de Saint-Gaudens (1203, cop. 1345), transmise par un *vidimus* sans doute établi par la chancellerie royale, ou encore la copie tardive de la charte de fondation de Monségur/Gir (1265, cop. mil. 15^e s., PrivMonségur1265M) qui se place entre la tradition scripturale de l'amphizone bordelaise et du Languedoc nord-occidental. Le marquage gascon est également peu cohérent, même s'il est très net, dans les coutumes de Bayonne (ACoutBayB, 1273, cop. 1400/20) et de Corneillan (CoutCornS, [lat. 1142/43], cop. déb. 14^e s.).

La situation est meilleure pour les Fors de Béarn (For général, Fors de Morlaàs et des vallées pyrénéennes, ForsB[OG]). Cette collection, importante autant par son volume que par son rôle pour l'histoire du droit, fournit un exemple pleinement dominé de la *scripta* béarnaise vers la fin du Moyen Âge (déb. 15^e s., ms. ca 1460), époque à laquelle la stratification linguistique devient toutefois bien complexe. Le statut linguistique du texte édité peut être précisé grâce à la comparaison de la charte de peuplement d'Herrère (1278, ChartHerrèreC) avec le For d'Oloron dans sa version des Fors de Béarn (ca 1460). La juxtaposition des deux versions met en évidence le décalage entre un premier texte original, moins dominé dans la syntaxe et certainement plus proche de l'oralité, et la réélaboration postérieure, plus achevée mais aussi plus éloigné du gascon parlé et peut-être même déjà tributaire à cette époque tardive de modèles languedociens et/ou français (ForOIDC, cf. *supra* 2.2.5).

Les témoins à transmission décalée les plus significatifs pour la *scripta* gasconne sont la première charte de coutumes de Bayonne (CoutBayB, 1215, cop. 1336) ainsi que, malgré le manuscrit tardif, la coutume de Poudenas (1367, cop. 1581). La version de 1581 semble se baser directement sur une copie presque contemporaine (1381 vs 1367) – c'est donc une filiation qui remonte assez immédiatement au contexte de la genèse du texte. De la même manière, les coutumes de La Réole (1255-1395, réunies ca 1400, cop. ca 1500) comportent un marquage gascon notable, malgré leur caractère composite. Par un marquage gascon assez net et notamment les occurrences d'assimilation de -ND-, la *scripta* du texte édité s'éloigne de l'amphizone bordelaise sur les marges de laquelle se trouve La Réole.

Les dix coutumes de cet ensemble s'inscrivent dans la physionomie scriptologique classique de témoins à tradition tardive. La transmission altère naturellement le texte originel, mais elle reflète en même temps l'évolution d'une tradition scripturale gasconne qui garde son caractère autonome et autochtone. Le dialogue entre *scriptae* voisines est très certainement présente, comme c'est habituel, mais les textes restent dans le cadre de la langue gasconne.

ACoutBayB = Bayonne 1273, cop. 1400/20; texte fortement marqué et assez long (85 p. dans l'éd.), mais peu cohérent dans les choix graphématiques et difficile à analyser.

CoutBayB, EtBayDY (anc. éd. Bal 1) = Bayonne 1215, cop. 1336, charte de commune octroyée par Jean-sans-terre; il s'agit du plus ancien document connu de Bayonne dont le marquage semble relativement cohérent (*aquero, prenera, manat, en arrue, crompar, afreblezira*).

CoutCornS = Corneillan (Gers mérid.): 1142/43, cop. déb. 14^e s.; les mss reflètent très certainement la traduction – non datable – d'un texte latin originel; texte gasc. relativement court (42 art.) et parfois incohérent dans les contenus; l'éd. exemplaire de Samaran (4 versions, trad. fr., comm. juridique, glossaire intégral) est plus difficile d'accès que la version extraite du ms. de base par Field (= CoutCornS.A [= TMAO, CoutCornS]).

CoutLaRéoleG = ca 1400, cop. ca 1500 [+ trois autres cop. 1499, 1518, 1549], comportant des textes s'échelonnant entre 1255 et 1395; l'éd. ancienne (1860) se base sur différentes copies, toutes tardives; le marquage gascon n'est pas généralisé, mais ponctuellement très net et s'étend même à l'assimilation de -ND- (*aquet, aquera, sagerada, masereys* [< MACELLARIU], *arebene* «revendre», *crompera* «comprera», *frem* «ferm», *benera*; cf. par ex. art. 82: ... *tonet, aquet o aquera que crompat lo bin*); le texte mériterait de toute évidence une nouvelle édition.

CoutPoudenat, CoutAgenOG_2 = Poudenat/LGar 1367, cop. contemporaine et cop. 1381 (perdues), cop. de cette dernière 1581 (= TMAO, CoutAgenOG.10); malgré la transmission tardive et la proximité de la frontière linguistique (20 km plus au Nord), marquage gasc. particulièrement présent et cohérent (*castet, aquetz, tieran, venera* «vendra», *arefius* «fief secondaire», *crompar, cavars* «cavaliers»).

CoutSGaudensM = 1203, *vidimus* de 1345 [+ cop. 1542] (= TMAO, CoutSGaudM); cadre du *vidimus* en fr. et en latin (adressé par le roi de France au sénéchal de Toulouse), coutume en gasc.; le marquage gascon est présent, mais peu cohérent et de toute évidence peu authentique.

ForsB[OG] = déb. 15^e s., ms. ca 1460; version intégrale des différents Fors de Béarn d'après une rédaction du début du 15^e s. qui adapte et homogénéise les versions antérieures perdues (For général, For ancien de Morlaàs [1220], Jugés de la cour de Morlaàs [ca 1390], For d'Oloron [version primitive en latin vers 1080, traduite en 1290], For d'Ossau [1221, puis 1267], For d'Aspe [ca 1240] et For de Barétous); l'éd. excellente d'Ourliac et Gilles 1990 (qui remplace l'édition non philologique de Mazure/Matulet 1841/45 – ForsB[MH] – ainsi que ForMorIM 1904/05) se base sur le ms. D qui rend assez fidèlement compte de cette version (= TMAO,

ForsBearnOG.1-6); d'un point de vue linguistique, la version plus archaïque des Fors, transmise par quatre autres mss, pourrait s'avérer significative.

PrivMonségur1265M = Monségur/Gir, 1265-1432, cop. mil. 15^e s. (15 km au nord-est de la Réole, sur les marges du territoire gasc.); source composite comportant au début les brefs privilèges de fondation de la bastide (1265); *scripta* proche du lang., toutefois avec de nombreuses marques gasc. portant sur -ll-/-ll et r- (*aquet, saget, aquera, sagerada, arrecebra*).

2.2.7. Coutumes à faible fiabilité philologique [22]

Un dernier ensemble assez nombreux, comportant une vingtaine de coutumes, correspond à des textes à faible fiabilité philologique. Dans deux cas, cela est simplement dû à la transmission très tardive qui caractérise les coutumes de Bouglon (*ca* 1215, cop. 18^e/19^e s.) et de Tonneins (1301, cop. 19^e s.). Mais pour la plupart, les éditions sont insuffisantes et ne donnent pas de renseignements sur les manuscrits utilisés.

Cela est particulièrement regrettable pour une série de neuf coutumes du Gers, réunies dans les éditions anciennes de Monlezan 1846/50 (Monl: CoutArmagn[ac]M, CoutCastBouzM, CoutMontbernardM) et de Bladé 1864 (CoutGersB: CartSauveB, CoutArbeyssanB, CoutCéranB, CoutEauzeB, CoutSarrB et PrivSarrantB), très insuffisantes, mais jamais renouvelées.

Toujours pour le Gers, il existe deux ensembles de manuscrits concernant les coutumes de Mauvezin (CoutMauvB, CoutFezB 1276 et 1295) et de Lectoure (CoutLectD et EtLectD) qui sont en principe chronologiquement traçables et très certainement significatifs. Les éditions ne permettent toutefois aucunement de comprendre quel élément textuel repose sur quel manuscrit. Citons encore la brève coutume du village de Mun (CoutMunC), rédigée par un notaire public de Goudon/HPyr (situé à 7 km au sud-ouest de Mun et à 15 km à l'est de Tarbes) et le cas des coutumes de Terraube/Gers (1281, cop. *ca* 1400) dont l'édition ne fournit que le début et la fin du texte.

De manière plus ponctuelle, nous trouvons aussi pour d'autres différentes régions des éditions philologiquement non transparentes et/ou non fiables: ainsi, les coutumes de DuhortBachen dans les Landes (CoutBachenL), les coutumes de Maubourguet et de Castelnau en Bigorre ou encore le dossier en apparence composite des Privilèges de l'Entre-deux-Mers (PrivEDM[D]).

En ligne générale, l'intégralité de ces textes nécessite une révision philologique en profondeur. D'après les éditions disponibles, pratiquement tous comportent un marquage scriptural significatif dont les incohérences fréquentes peuvent autant être dues à l'état de transmission qu'aux imperfections des éditions. Notamment pour le Gers, particulièrement riche en coutumes à cause

des nombreuses nouvelles fondations aux 13^e/14^e siècles, la situation éditoriale désastreuse empêche toute réflexion linguistique adéquate.

Une révision philologique n'a rien d'impossible, mais elle suppose d'identifier dans un premier temps le manuscrit ou les manuscrits édités et ensuite de les comparer avec les éditions. Selon les résultats de cette collation, on peut évaluer la nature et la validité des témoins.

Nous avons pu, pour donner un seul exemple, prendre connaissance du manuscrit des PrivEDM, en ligne sur le site des A.M. de Bordeaux (n° 363)³³. Il s'avère que l'édition de Delpat dans les ArchGir (3, 1861) suit assez fidèlement les leçons du manuscrit, qui représente une série de privilèges ou de titres de possessions, pour l'essentiel traduits du latin et réunis dans un ordre peu transparent. L'édition de Delpat a inutilement compliqué l'appréhension du dossier en introduisant un nouvel ordre, peut-être encore plus opaque, ce qui explique l'impression d'un ensemble composite. Il s'agit d'un document rédigé d'un trait par une seule main, très professionnelle, au 14^e siècle. Celui-ci est placé (p. 1) sous l'autorité de « l'abat, lo-prior, lo camarey, l'ostaley et l'aumogney del mostey de-la-Seuba mayor » et il a été conservé à l'abbaye de La Sauve-Majeure avant d'avoir été versé aux A.M. de Bordeaux. On peut donc établir pour ce document une localisation presque certaine, une date sûre, même si approximative, et l'on peut retenir une fiabilité satisfaisante pour l'édition. Par ailleurs, la prise en considération du manuscrit intégral rend évident qu'il ne s'agit pas d'une coutume mais d'un ensemble de textes de la pratique ayant trait à la gestion du patrimoine de l'abbaye. La révision philologique permet donc d'utiliser l'édition de Delpat pour des fins linguistiques tout en sortant le document du dossier des coutumes gasconnes.

Il est évident qu'un travail analogue doit être mené à bien pour l'intégralité des documents réunis ici.

CartSauveB = coutume de La Sauvetat/Gers 1270, cop. 1287 (mais l'édition repose sur une copie ultérieure non datée); réd. notaire de Condom → CoutGersB

CoutArbeyssanB = Isle-d'Arbeyssan (aujourd'hui L'Isle-de-Noé, 20 km SO d'Auch) 1308; éd. Bladé indique que la copie est conservée au AD du Gers → CoutGersB

CoutArmagnM 1428 = texte partiellement en latin, partiellement en vernaculaire → Monl

CoutBachenL = Duhort-Bachen (30 km SE de Mont-de-Marsan) 1333: « pris sur une vieille copie au château de ce nom »; aucune clarté philologique.

CoutBouglon, CoutAgenOG_2 = ca 1215, cop. 18^e/19^e s. (= TMAO, CoutAgenOG.4)

CoutCastBouzM = Castéra-Bouzet, 1300, cop. 1466 → Monl

CoutCastelnaum = Castelnaud-Rivière-Basse/ HPyr (équidistant entre Tarbes, Mont-de-Marsan et Auch) 1309, copie 1489, *vidimus* et confirmation par Henri

³³ < <http://www.manuscrits-medievaux.fr/notices-manuscrit/ms0363-recueil-de-privileges-de-l-entre-deux-mers.aspx> >.

IV 1598, ms. 1664; réd. notaire de Castelnau; éd. philologiquement incertaine de 1888 (A. Malartic).

CoutCéranB 1395 → CoutGersB

CoutEauzeB 1352 = *vidimus* par un notaire royal → CoutGersB

CoutFézB 1276 et 1295 → CoutMauvB

CoutGersB = éd. Bladé 1864, très insuffisante, réunissant des documents divers d'origine variable; aucune information n'est donnée sur la transmission des coutumes.

CoutLectD et EtLectD = Lecture 1294, cop. 1343 (Arch.mun.Lecture AA 1. Deux peaux parchemin), *vidimus* 1448; l'éd. Drouilhet (1885) se base essentiellement sur la version de 1343 et indique en principe les parties prises dans le *vidimus*, mais sans aucune sécurité; l'éd. ne permet pas non plus de comprendre la distribution des différents textes sur les deux parchemins qui semblent avoir eu une genèse différente.

CoutMaubourguetB = Maubourguet/HPyr (Bigorre) 1309, cop. 1684, 1790; l'éd. ne donne pas de précision sur le(s) ms(s) utilisé(s).

CoutMauvB = dossier complexe des coutumes de Mauvezin (capitale du vicomté de Fézensac)

- CoutFézB 1276: coutume de Mauvezin et dépendances, réd. notaire de Toulouse, toutefois avec un fort marquage gascon;
- CoutFézB 1295: complément, également réd. notaire de Toulouse
- CoutMauvezin *ca* 1330: confirmation et nouveau règlement

mss.: Paris, Bibliothèque de l'Institut, collection de l'Hôtel de Ville n° 234; 132 pages in 4°, comportant les 3 documents / Séminaire d'Auch, une copie ou version en latin des coutumes 1276 et une copie/version en latin d'une partie des coutumes 1295. – Pour aucune de ces versions nous ne disposons d'une information fiable concernant la date du ms. en question. Le catalogue de la Bibliothèque de l'Institut date le ms. 234 (anc. Bibl. de la ville de Paris) au 17^e s. (cf. «calames.abes.fr»). Le ms. intitulé «chanceliers et gares de sceaux de France [...]» (264 fol.) est de toute évidence très composite.

On peut éventuellement supposer que les coutumes ont été rédigées en latin par les notaires de Toulouse et traduites (à Mauvezin?) entre 1320 et 1339 avec la confirmation (l'éditeur de 1892 défend au contraire l'idée que le tout a été rédigé en «roman» et traduit partiellement en latin); éd. soignée, mais philologiquement non assurée.

CoutMontbernardM 1493 → Monl

CoutMunC = brève coutume, cop. non datée, réd. notaire de Goudon/HPyr, 1292, éd. de toute évidence non fiable.

CoutSarrB = Sarraguzan (Gers mérid.) 1266, cop. 1510 → CoutGersB

CoutSarrantB = Sarrant (40 km NO d'Auch) *ca* 1265 *ca*; transcription par un notaire royal non datée → CoutGersB

CoutTaraube = Terraube/Gers (à mi-chemin entre Auch et Agen) 1284, cop. *ca* 1400; éd. très partielle, comportant seulement le début et la fin des coutumes.

CoutTonneins, CoutAgenaisOG_1 = 1301, cop. 19^e s. à partir d'une version de 1581; éd. uniquement sous forme de variantes de CoutGontaud (cf. *supra* 2.2.3).

EtLect → CoutLect

Monl = éd. Monlezin 1846-50, très insuffisante.

PrivEDM[D] = Privilèges de l'Entre-deux-Mers: ms. du 14^e s., rédigé très certainement à l'abbaye de la Sauve-majeure; édition assez fiable, mais mal organisée.

2.3. Conclusions

Notre révision intégrale des coutumes vernaculaires et de leur transmission a conduit à plusieurs observations qui n'étaient pas toutes attendues:

- (i) Tout d'abord, nous avons été surpris du nombre malgré tout relativement faible de textes pleinement vernaculaires. Seulement un tiers des coutumes éditées à ce jour sont connues sous une forme pleinement vernaculaire. Étant donné l'intégration des formes gasconnes en contexte latin dans le D(E)AG, nous avons auparavant une idée plus généreuse du nombre de textes vernaculaires.
- (ii) De la même manière, l'état éditorial déplorable et l'absence presque totale de critique philologique des textes en question ont perturbé toutes nos attentes, forgées par ce que nous connaissons des langues voisines. Nous n'avions pas pu imaginer qu'une langue romane médiévale, somme toute bien documentée, puisse être aussi peu et aussi mal étudiée. Les éditions des coutumes sont presque intégralement dues à des historiens ou des historiens du droit et elles n'ont jamais intéressé la philologie médiévale.
- (iii) Devant ces deux constats peu encourageants, nous avons été heureux d'identifier une série très significative de dix coutumes authentiques permettant de fonder la description linguistique de l'ancien gascon sur une base fiable (2.2.5) et une deuxième série de huit textes également significatifs malgré leur transmission tardive (2.2.6).
- (iv) Le constat le plus important, enfin, est que les autres 43 coutumes qui peuvent être rattachées au territoire gascon (2.2.2–4 et 2.2.7) véhiculent une image radicalement erronée de la langue gasconne médiévale: des témoins tardifs, réalisés par des scribes non gascons, dans des éditions peu fiables génèrent en effet l'impression d'une langue médiévale peu ou mal élaborée, incohérente et tributaire des modèles voisins. Parmi ces ensembles, le type d'une *scripta* languedocienne avec des traces

gasconnes est relativement présent, ce qui a pu contribuer à forger les avis de Baldinger (1962) ou d'Allières (1995)³⁴.

L'impression d'une absence de scripturalité médiévale ne s'explique donc justement pas par l'absence d'une tradition scripturale gasconne ou par le fait que le gascon se soit globalement appuyé sur le languedocien, mais entre autres raisons par le mauvais état des études philologiques. Nous nous heurtons ici très directement à la spirale d'induction négative déjà évoquée : la supposée absence d'une textualité gasconne significative contribue à pérenniser l'absence d'une tradition philologique ciblée sur cette langue qui, à son tour, pérennise l'absence d'une linguistique diachronique du gascon et la survivance d'idées fautives, générées par un état éditorial insuffisant.

Nous ne mettons bien entendu pas en cause les échanges et interdépendances entre le gascon et ses langues voisines. Mais il s'agit d'échanges divers et complexes, par nature réciproques et renforcés dans les zones frontalières. Il est vrai que les influences scripturaires du languedocien s'intensifient vers la fin du Moyen Âge, par l'emprise politique du comté de Toulouse et de la royauté française. On pourrait parler alors d'une 'occitanisation' secondaire – et très partielle – de la *scripta* gasconne, qui toutefois n'a pas encore d'impact oral, contrairement, par exemple, à la *Toskanisierung des römischen Dialekts* à la même époque (Ernst 1970).

Le cas paradigmatique des coutumes permet ainsi de mieux comprendre la faible conscience de l'autonomie et de l'identité linguistiques du gascon dans la communauté romaniste actuelle. Il ouvre en même temps un champ d'études entièrement nouveau à la linguistique diachronique de cette langue.

3. Les textes non documentaires en gascon avant 1500

Nous en venons au dernier volet de notre étude, les textes et manuscrits dits littéraires en gascon. Il est vrai que des textes gascons appartenant aux grandes traditions de discours non documentaires sont presque absents, comme Camille Chabaneau l'a déjà constaté dans les années 1880³⁵. Pour éviter de faire une impasse, nous avons néanmoins relevé toutes les sources de la bibliographie du DEAG qui, d'une manière ou d'une autre, pouvaient éven-

³⁴ Cf. Glessgen 2021, 326sq. ; 354-357.

³⁵ « On possède, en nombre pour ainsi dire infini, des documents diplomatiques rédigés en gascon, car le gascon était non-seulement la langue usuelle, mais encore la langue administrative et officielle des pays où on le parlait, preuve certaine qu'on y avait une conscience très-nette de son individualité et de son indépendance du provençal. Mais les monuments littéraires de cet idiome sont au contraire, avant l'âge moderne, extrêmement rares. » (PsaumPénC 1885, 114).

tuellement se rattacher à la littérature profane ou religieuse ou à un domaine du savoir spécialisé. Une fois retranchés les textes rédigés en latin ou en français et après avoir corrigé quelques erreurs de classification des genres textuels dans la bibliographie, il reste onze manuscrits de type non documentaire qui ont vraisemblablement été rédigés en territoire gascon ou par un rédacteur gascon. Toutefois, sur cet ensemble sept textes seulement sont écrits en gascon, les quatre autres en occitan languedocien. Nous présenterons par la suite cette matière qui ajoute une dernière facette importante au cadre de la scripturalité gasconne au Moyen Âge.

3.1. Inventaire des textes rédigés en territoire gascon ou par un scripteur gascon

3.1.1. Textes pleinement gascons

Parmi les textes gascons, deux seulement disposent d'une dimension significative, les *Disciplines de clergie et de moralités* avec 45 folios et les *Récits d'histoire Sainte* avec 70 folios. Trois autres textes, de type historiographique – donc proches des traditions textuelles documentaires –, ont l'aspect de fragments couvrant tout au plus deux ou trois pages dans l'édition. S'ajoutent une brève recette médicale de dix lignes dont le manuscrit pourrait éventuellement contenir une suite, toutefois très courte. Le dernier texte, une liste de proverbes, est sans doute à dater du 16^e voire du 17^e siècle.

Voici l'inventaire des sept textes gascons :

Littérature religieuse et morale

DiscClerD et ClerMorD = Ducamin, Jean, P. Alphonse, *Disciplines de clergie et de moralités, traduites en Gascon Girondin du XIV^e – XV^e siècle*, publiées pour la première fois d'après un ms. de la Bibliothèque Nationale de Madrid, Toulouse/Paris/Bordeaux, 1908; trad. ca 1375 (?), cop. mil. 15^e s., réd. bordelais [ms. Madrid, Bibl.nat. 7884 (45 f^o), = Brunel 1935, n^o 44: «région de La Réole»; Ducamin XXV: «Gironde Sud-Orientale, sur les limites du Lot-et-Garonne et des Landes»].

DiscClerD = *Clergie de discipline* (f^o1r-27v; p. 1-69): version de la *Disciplina Clericalis* de Pierre Alphonse (ca 1100), très vraisemblablement traduite à partir d'une version française (cf. DiscClerD XIX);

ClerMorD = *Clergie de moralitatz de philosophia* (f^o27v-45r; p. 70-112): traduction du *Moralium dogma philosophorum* de Guillaume de Conches (12^e s.), mais év. aussi à partir d'une version française (cf. *infra* n. 51).

HistSainteLR = Lespy, Vastin / Raymond, Paul, *Récits d'histoire Sainte en Béarnais*, 2 vols., Pau, 1876-1877; 14^e s. (?), cop. (1^{er} quart) 15^e s., réd. Béarn [ms. B.N.,

n.a.f. 4131 (70 f°), = Brunel 1935, n° 222: ms. G d'une chronique universelle]: « un abrégé de l'histoire sainte, extrait des livres canoniques et apocryphes de l'Ancien et du Nouveau Testament, auquel ont été mêlés divers épisodes de l'histoire profane que d'anciennes traditions mettaient en rapport avec l'histoire sacrée de l'ancienne alliance et des premiers temps du christianisme ». (HistSainteLR X); trad. du latin (d'après Lespy et Raymond) ou év. de l'occitan (Biu 2011, 124-125 [cf. *ibid.* 128-131 l'édition des annotations marginales]).

Historiographie

ChronBéarnC = Courteault, Henri, « Une Chronique béarnaise inédite du quatorzième siècle », *Études d'histoire méridionale dédiées à la mémoire de Léonce Couture (1832-1902)*, Toulouse, 1902, 127-135; rédaction 1321/40, cop. ca 1460, réd. Béarn [ms. D des Fors de Béarn (cf. ForsB[OG]) = Brunel 1935, n° 239]: 12 mentions annalistiques concernant des événements entre 1308 et 1331 (ca 3 pages); *scripta* béarn. fortement marquée.

ChronGuyB = Barckhausen, Henri, « Chronique de Guyenne (542-1346) », *ACout-BordB* [1890], 395-402; 1346/60, cop. ca 1400, réd. Bordeaux [ms. A du coutumier de Bordeaux (ACoutBordB)]: éléments annalistiques (ca 4 pages), rédigés pour préserver « le souvenir des faits les plus remarquables qui marquèrent les débuts de la guerre de Cent Ans: la bataille de Guitres, en 1341; la prise de Bergerac et la bataille d'Auberoche, en 1315; le siège d'Aiguillon, la prise de Saint-Jean-d'Angély et les batailles de Crécy et de Névill's-Cross, en 1346 » (*ibid.* 395); la chronique se place sans surprise dans l'optique des Plantagenêt (*nostre senhor le rey de Anglaterra*); *scripta* bord. marquée.

DescrGuyGascB = Barckhausen, Henri, « Description de la Guyenne et de la Gascogne », *ACoutBordB*, 607-614; 14^e s. cop. ca 1450 et ca 1480 (ms. B, mil. 15^e s., p. 607-609; ms. C ca 1480, p. 610-614): description géographique très succincte des possessions anglaises en Gascogne (ca 2 pages); *scripta* bord. peu marquée dans ms. B, plus nette dans ms. C.

Texte médical

ArchBPyr, LespyGramm = « Remède pour le mal de dents », *LespyGramm*, 118-9; 1423/63, réd. Montaner/PyrAtl [ms. AD Pyr.-Atl., Bayonne, E 359: 67 f°, papier, in 4°]: recette médicale de ca 10 lignes; *scripta* béarn. fortement marquée.

La recette se place à la fin d'un censier réalisé par un notaire de Montaner/PyrAtl (Arnauton de Bordeu, attesté en 1429); d'après l'inventaire des A.D. PyrAtl, il pourrait y avoir d'autres remèdes (« À la fin du registre sont des formules pour garantir hommes des douleurs, les femmes du flux de sang, pour chasser le démon et les vers »); le censier, à dater vers 1420/30, est inédit et pourrait être intéressant comme document de gestion.

Proverbes

ProvDSendatB = « Proverbes tirés des Manuscrits de l'Abbé Daignan du Sendat [690-789] », Bladé, Jean-François, *Proverbes et devinettes populaires recueillis*

dans *l'Armagnac et l'Agenais, texte gascon et traduction française*, Paris, Champion, 1879, 166-187; 16^e/17^e s. (?): 104 proverbes de deux lignes chacun; *scripta* gasc. marquée, parsemée de graphies fr. [*he la gouge* « fait la fille », *nou-y hoïc james beres presous* « il n'y eut jamais de belles prisons », *quant la garie s'escoüe* « quand la poule perd sa queue »].

L'éditeur Bladé date le ms. de la fin du 15^e ou du début du 16^e siècle, mais la collection folklorique recueillie par l'abbé Louis Daignan (1681-1764) se place clairement dans un modèle linguistique de l'époque moderne et ne serait pas à dater avant le 16^e siècle.

3.1.2. Textes languedociens rédigés ou copiés en territoire gascon

Le deuxième ensemble de quatre textes est peu nombreux, mais très significatif. Le plus volumineux témoin est l'importante collection de littérature scientifique, éditée par Brunel (1956), les *Recettes médicales, alchimiques et astrologiques du XV^e siècle en langue vulgaire des Pyrénées*. Cette série de textes médico-botaniques, alchimiques et astrologiques, réunis en un manuscrit réalisée par un seul scribe a pendant longtemps nourri l'idée que le gascon était présent sur l'échiquier de la textualité scientifique médiévale. Il est en effet vraisemblable que le scribe ait été gascon, comme Brunel l'a supposé dans son analyse de la *scripta*³⁶. Il est même possible que la compilation ait été réalisée en territoire gascon pyrénéen – Brunel suppose l'Ariège – et donc pour un public gascon. Mais il ne peut pas y avoir de doute que les rares marques gasconnes font ici surface dans le cadre d'un texte occitan et sur le fond d'une *scripta* languedocienne. Cela est encore plus vrai pour le lexique qui se rattache pleinement au domaine languedocien, en contraste net avec le vocabulaire gascon³⁷.

Les trois autres textes, dont deux très courts et un troisième couvrant 15 folios, appartiennent de nouveau au genre religieux, qui est donc le mieux représenté parmi les traditions de discours non documentaires en Gascogne. La configuration des langues est la même que pour les *Recettes* de Brunel: l'éditeur de la *Paraphrase des Psaumes de la Pénitence* (PsaumPénC), Chabaneau, avait déjà constaté qu'il s'agissait d'un texte rédigé en «provençal» – donc en occitan, plus précisément languedocien – par un scripteur gascon. Son analyse linguistique relève en effet un seul trait gascon généralisé

³⁶ Les arguments de Brunel (RecMédPyrB ix-xii) sont rejetés par Dinguirard (1982, 50 et 60 n. 66; cf. FEWCompl 309), qui attribue les marques grapho-phonétiques interprétables comme gasconnes (-LL > t et chute de -N-) à des erreurs du scribe. Il est vrai que les formes marquées sont peu nombreuses, mais cela ne contredit pas leur interprétation comme des indices involontaires de la langue du scribe.

³⁷ Cf. les constats de Seraina Montigel (en prép.) quant au vocabulaire des RecMédPyr.

(-ARIU/-ARIA > -er/eyra) à côté de quelques traits très sporadiques de *scripta* gasconne dans un environnement languedocien³⁸. Étant donné qu'aucun des traits relevés ne dépasse les amphizons bordelaise et agenaise, la localisation proposée par Th. Field est cohérente («centre de la partie nord du gascon, p.-ê. vers la Garonne») ³⁹.

S'ajoutent deux poèmes religieux dans le manuscrit Didot de *Daurel et Beton*, copiés dans un cas certainement, dans un autre éventuellement par un scribe gascon et trois courts poèmes dont un religieux et deux profanes dans un manuscrit du Vatican. Ces derniers – avec des marques gasconnes plus nettes, mais toujours sur un fond languedocien – sont datés après 1457, tous les autres manuscrits étant du 14^e siècle.

Voici la description synthétique :

Textes scientifiques

RecMédPyrB (comportant RecVét, Hipp, LSecr, Pron, RecAlch, VHerb) = Brunel, Clovis, *Recettes médicales, alchimiques et astrologiques du XV^e siècle en langue vulgaire des Pyrénées*, Toulouse, 1956; ca 1441 [ms. AD Gers I, 4066, = Brunel 1935, n° 63]: série de textes médico-botaniques, alchimiques et astrologiques, réunis en un ms. par un seul scribe; *scripta* composite sur base lang. avec des marques grapho-phonétiques gasc. sporadiques.

Poésie religieuse (et profane)

PsaumPénC (comportant OrMan) = Chabaneau, Camille, «Paraphrase des Psaumes de la Pénitence en vers gascons», *RLR* 20 (1881), 69-85; 28 (1885), 105-118; ca 1390 [Angers Bibl. mun. 317, f°300r-315r = Brunel 1935, n° 61]: «paraphrases des Psaumes suivis d'une version en deux strophes de la litanie des Saints et d'une traduction de la prière de Manasseh. Tout ce contenu est traité ici comme s'il s'agissait d'un seul texte dévotionnel.» [Field: CGasc, Psaum-PénC].

HeuresCroix et DébatVierge = *Heures de la croix et Débat de la vierge et de la croix en vers* (274 et 226 vers), dans Meyer 1880 (= Meyer, Paul, *Daurel et Beton, chanson de geste provençale*, Paris, 1880); ms. 14^e s. [BnF, n.a.f. 4232, manuscrit Didot, = Brunel 1935, n° 228]; des marques gasconnes ont été relevées par Meyer dans deux textes de ce ms., qui a été rédigé par différents scribes :

³⁸ Cf. PsaumPénC 106 pour -ARIU; par ailleurs: -LL > t: *meset, etz* [rarissime] (*ibid.* 109); dédoublement des voyelles toniques: *prees, bees, doos* [rare] (*ibid.* 107); métathèse: *sobermontan* [unique occurrence] (*ibid.* 109); par ailleurs (-)v- > (-)b-: *dabant, beses* etc. [rare] (*ibid.* 109; trait également lang.).

³⁹ Brunel (1935) localise le texte de manière très vague «dans le Sud-Ouest de la France».

HeuresCroix: ms. Didot f° 14-18; DaurelM CIX-CXIX; marques gasc. sporadiques qui conviennent pour l'intégralité territoire central et septentrional⁴⁰.

DébatVierge: ms. Didot f° 73-77; DaurelM LXXIII-LXXXV; marques éventuellement interprétables comme gasc.occ.⁴¹.

Poesie guasco-prov. ined. = Ugolini, Francesco A., «Poesie guasco-provenzali inedite in un ms. Vaticano», *ARom* 16 (1932), 385-410 [texte en question p. 391-392]; 1373/80, cop. après 1457 [ms. Vatican, Barb. lat. 1862, f°102v-103r]: trois poèmes (dont un dédié à la Vierge et deux poésies d'amour); scripta lang. avec des traces grapho-phonétiques gasc. nettes⁴².

3.1.3. Observations sur le statut scriptural du gascon au Moyen Âge

La configuration de ces deux petits ensembles de textes pleinement gascons (6.1.1) et à base languedocienne, rédigés ou copiés en territoire gascon (6.1.2), permettent de préciser le statut langagier du gascon au Moyen Âge. En ligne générale, la production de textes non documentaires reste extrêmement faible et définit le territoire gascon comme une région sans développement culturel notable dans le domaine des Lettres et des Sciences. La concentration des textes dans le domaine religieux et moral est apparent, ce qui rejoint encore une fois le cas du francoprovençal⁴³.

Par ailleurs, le fait que l'occitan voisin intervienne comme langue écrite pour des thématiques de culture élaborée confère au gascon un statut socio-linguistique et un prestige inférieur par rapport à l'occitan méridional. *A contrario*, ce dernier se voit ici conforté dans sa force de diffusion vers les territoires linguistiques adjacents, l'Italie du Nord, la Catalogne et, dans une moindre mesure, le territoire d'oïl.

3.2. Analyse scriptologique de *DiscCler* / *ClerMor* et de *l'HistSainte*

Pour achever notre tour d'horizon de la scripturalité gasconne au Moyen Âge, nous avons entrepris, avec Jessica Meierhofer, une analyse scriptologique des deux seuls textes non documentaires pleinement gascons d'une dimension

⁴⁰ Cf. Meyer 1880, CIX: *aperara*, *aperi*; *bees*; *b* pour *v*; marquage caractéristique de la nasale finale *mong*, *tong*, *mang*, *sobirang* en zone de conservation de *n*-mobile (Rohlf 1977 § 473).

⁴¹ Cf. Meyer 1880, LXXVIII: peu spécifique: *-a* > *-e*; *mayre* > *may*; peu cohérent: *seyor* passim, *complayet* [dans cette position *-N-* ne tombe pas].

⁴² Cf. Ugolini (1932, 395; 406-407): *-LL-* > *-r-* (*bera*, *era*, *debaratz*) [ponctuel], *-LL* > *-t* (*quetz*) [isolé], *-l* > *-u* [généralisé]; *-as* > *-es* [passim]; *soos*, *cosiroos*, *otragioos* [ponctuel]; *n*-mobile conservé [généralisé]; *b* pour *v* [généralisé]; le scribe est donc à rattacher au gasc.occ. (y inclus l'amphizone bordelaise).

⁴³ Cf. Carles/Glessgen (2019) et, surtout, Maffei (2015).

significative. La base philologique est excellente dans les deux cas, malgré l'ancienneté des éditions⁴⁴.

J. Meierhofer a ainsi relevé sur un échantillon de chaque fois près de 20 000 mots les dix-huit paramètres scripturaux étudiés; pour les paramètres 3, 4 et 6 – où les résultats ne nous ont pas semblé suffisamment clairs –, l'échantillon a été élargi à 50 000 mots⁴⁵.

La comparaison des deux manuscrits nous a paru intéressante *a priori*, parce qu'ils sont à peu près contemporains – du 1^{er} tiers ou du milieu du 15^e siècle – et parce qu'ils proviennent de deux régions opposées à l'intérieur du domaine gascon, l'amphizone bordelaise méridionale (La Réole ?) pour les textes jumelés DiscCler/ClerMor et le Béarn pour l'HistSainte.

Voici le relevé détaillé d'après notre grille scriptologique⁴⁶:

⁴⁴ Le ms. de DiscCler étant disponible en ligne, J. Meierhofer a pu collationner l'édition. Celle-ci n'indique pas les abréviations, les majuscules du ms., les sauts de ligne et les séparations des mots, mais elle est parfaitement fiable en ce qui concerne la suite des lettres. On constate en moyenne une méprise par page, ce qui garantit une fiabilité presque absolue (fol. 22r^o: lire *mynyat* pour *menyat*, *que sie* pour *que cie*, 22v^o: *parauble* pour *paraule*, *tostemps* pour *tostempz*, fol. 23r^o: *aco* pour *azo*, fol. 23v^o: pas de correction).

⁴⁵ L'échantillon comprend pour l'HistSainteLR les pages 2-20 (élargi jusqu'à la p. 60) [uniquement les pages paires], pour la DiscClerD les pages 1-3 et pour la ClerMorD pp. 57-58 (élargi jusqu'à la p. 86).

⁴⁶ Dans le tableau, pour lequel J. Meierhofer a fourni la contribution majeure, les chiffres après les formes indiquent la page et la ligne dans l'édition; les chiffres de fréquence absolue indiquent d'abord le nombre d'occurrences qui comportent le trait gascon, puis le nombre de ceux qui ne le comportent pas, sachant que les formes latinisantes ne sont pas prises en considération dans le calcul des pourcentages. Pour les paramètres non quantifiables est simplement indiqué le nombre des occurrences. Comme la description scriptologique poursuit une finalité de phonétique historique, seules les formes transmises par voie héréditaire sont pertinentes. Nous n'avons donc pas pris en considération, pour le décompte, les emprunts (au latin ou, ponctuellement, au français) et les noms propres bibliques (également empruntés); par souci de transparence, nous avons néanmoins intégrées ces formes dans le tableau, en les plaçant entre crochets.

Paramètre	Fréq.	Relevé	Fréq.	Relevé
		DiscCler / ClerMor		HistSainte
1a) -LL- > -r-	20/0 [95%]	<i>apera</i> 57.24; 57.27, <i>aperat</i> 1.21, <i>apperade</i> 3.22, <i>aquera</i> 58.17, <i>aquere</i> 3.07 <i>era</i> 14x [emprunt au français: <i>noellas</i> 58.03 (< fr. <i>nouvelles</i> < NOVELLU)]	9/0 [100%]	<i>apera</i> 4.02; 8.18, <i>aperat</i> 6.20, <i>aqueres</i> 8.05, <i>debare</i> 2.03, <i>debarabe</i> 4.10, <i>debarar</i> 8.17, <i>debara</i> 14.05 (< VALLE) <i>eres</i> f.pl. 10.24 (< ILLAS)
1b) -LL- > -f	22/0 [100%]	<i>aquet</i> 5x, <i>aquetz</i> 1.05; 2.05, <i>auzetz</i> 2.05 (< AUCELLU) <i>et</i> m.sg. 13x, <i>etz</i> m.pl 57.03	13/0 [100%]	<i>aquet</i> 4.05; 8.11; 16.04; 20.08, <i>aquetz</i> 14.03, <i>dequet</i> 2.04, <i>dequetz</i> 10.21, <i>nabetz</i> 12.03 (< NOVELLU) <i>etz</i> 6.01 m. pl. <g> <i>aquæg</i> 20.16 <i>eg</i> 14.07; 14.12; 20.13 m.sg.
2) méiathèse de [r]	2	<i>adtrempadament</i> 1.17 (< TEMPERARE), <i>ibren</i> 3.24 (< HIBERNU)	8	<i>crabit</i> 12.21 (< CAPRA), <i>palaural-es</i> 7x (< PARABOLA)
3) -ARIU/-ARIA > -er ~-ey / era ~ eira	23/0 [100%]	<i>beguey</i> 3.25 (< VICARIU), <i>cabaley</i> 84.30 (< CABALLARIU), <i>conseilhey</i> 62.22; 63.24 (< CONSILIARIU), <i>conseilhey</i> 64.14, <i>conseilheis</i> 78.19, <i>deney</i> 84.27 (< DENARIU), <i>ereitey</i> 62.24; 63.33 (< HEREDITARIU), <i>loguey</i> 69.2 (< LOCARIU), <i>promeyra</i> 70.7; 70.13, <i>premey</i> 70.13, <i>lumeyra</i> 1.07, <i>promeyra</i> 71.32; 72.01; 72.09; 82.19; 86.07, <i>premeitament</i> 72.16, <i>promeyra</i> 74.05, <i>premeitament</i> 83.16, <i>ribeira</i> 71.23 [types év. francisants: <i>contraires</i> 71.34; 72.06, 72.14, <i>precuraire</i> 86.21, <i>solitaire</i> 59.17 (< fr. -aire)] types latinisants/semi-savants: <i>contrari</i> 2.14, <i>contrariosas</i> 79.19, <i>contrarioses</i> 59.23, <i>notary</i> 63.21 (< NOTARIU); <i>cabalaria</i> 82.25, <i>contrarye</i> 84.16, <i>flataries</i> 79.03, <i>torcionaria</i> 82.19, 82.19 (< TORTIO)]	14/0 [100%]	<i>prumer</i> 20.17, <i>prumers</i> 12.06; 26.06, <i>dieres</i> 12.09 (< DENARIU), <i>porquers</i> 24.04 (< PORCARIU), <i>prumer</i> 26.06 (< PRIMARIU), <i>loguers</i> 36.17 (< LOCARIU), <i>escuder</i> 5x (< SCUTARIU), <i>braguez</i> 58.02 (< BRACA) <i>prumera</i> 38.07; 46.10, <i>prumeras</i> 8.04, <i>prumere</i> 12.04, <i>prumeres</i> 8.13 [type latinisant: <i>contraris</i> 16.09; 16.10; <i>cabalaria</i> 22.23] [formation particulièrre: <i>bestians</i> 8.11, cf. FEW 1, 340b et n. 9]

4) -N- > Ø	0/39 [0%]	Ø	12/44 [21%]	<p><i>augune</i> 4.04, <i>sona</i> 14.12 (< SONARE), <i>benir</i> 16.18 (< VENIRE), <i>bieren</i> 36.02 etc.</p> <p>mais: <i>amian</i> 38.09 (< AMENARE), <i>amiest</i> 1.04 (< MINARE), <i>dieres</i> 12.09 (< DENARIU), <i>maumia</i> 52.2 (< <i>mal + menar</i>), <i>sees</i> 8.23; 50.10 (< SINE), <i>vier</i> 52.04, 52.08, 56.01 (< VENIRE), <i>bieys</i> 54.15, 54.17 (< VENIRE), <i>vieban</i> 60.04 (< VENIRE)</p> <p>[formes latinisantes: <i>anima</i> 56.17, <i>beneditit</i> 58.07, <i>corona</i> 60.21, <i>dona</i> 56.03, <i>generatioos</i> 10.01; 18.11; 18.20, <i>generation</i> 18.18; 28.19</p> <p>noms propres bibliques: <i>Beryamin</i> NP 5x, <i>Canabeus</i> NL 2.08; 10.15, <i>Gerenim</i> NP 26.17, <i>Junatas</i> NP 56.23; 58.03, <i>Siny</i> NL 8.08; 8.15; 14.05]</p>
5a) -ND- > -n-	0/23 [0%]	Ø	12/4 [75%]	<p><i>demanan</i> 20.10, <i>entene</i> 14.07 (< ATTENDERE), <i>fonuut</i> 12.01 (< FUNDERE), <i>mana</i> 14.19; 16.02, <i>mane</i> 12.03; 16.18, <i>manne</i> 18.09, <i>manest</i> 4.21 (< MANDARE), <i>mandmentz</i> 14.04; 16.10, <i>respono</i> 6.10</p> <p>mais: <i>domande</i> 4.05, <i>mandare</i> 10.13, <i>mandat</i> 14.14, <i>mandement</i> 8.15</p>
6) R- > arr-	0/22 [0%]	Ø	9/69 [12%]	<p><i>arceber</i> 38.07 (< RECIPERE), <i>arcordas</i> 56.05, <i>arcorden</i> 22.15 (< RECORDARE), <i>ardones</i> 54.10 (< ROTUNDU), <i>armanco</i> 14.15; 38.24 (< REMANERE), <i>arre</i> 8.02; 38.24 (< RE)</p> <p>mais: <i>razo</i> 14.07; 42.02, <i>recebo</i> 4.19, <i>res</i> 26.17; 60.17, <i>respono</i> 6.10 etc.etc.</p>
8) voyelles dédoublées	0	Ø	40	<p><i>maas</i> 16.21, <i>Naason</i> NP 20.04; 20.04, <i>paat</i> 12.02; 14.03, <i>bee</i> 6.19; 10.12; 16.10; 16.16, <i>gees</i> 20.22 (< GENU), <i>mees</i> 12.03, <i>pee</i> 8.05, <i>sees</i> 8.23,</p> <p><i>fi</i> 16.23, <i>maytii</i> 8.07, <i>matii</i> 12.18</p> <p><i>azoo</i> 12.08, <i>baroos</i> 12.11, <i>boo</i> 8.07, <i>Bootz</i> NP 20.06, <i>generatioo(s)</i> 10.01; 18.11; 18.20, <i>mayoo</i> 20.20, <i>may-zoo</i> 12.20, <i>pietadoos</i> 6.21, <i>promisioo</i> 2.02, <i>Salamoo</i> NP 20.04; 20.04, <i>soos</i> 16.10, <i>too</i> 6.13; 12.09, <i>toos</i> 6.06; 10.25; 12.14; 18.02</p> <p><i>fonuut</i> 12.01, <i>fruutz</i> 12.19, <i>suus</i> 2.17; 20.21</p> <p>[nom propre biblique: <i>Balaam</i> NP (3.22)]</p>

9) -A > -e ⁴⁷	60/75 [44%]	<p><i>amollide</i> 1.25, <i>aquere</i> 3.07, <i>arrabique</i> 2.18, <i>arsse</i> 58.15; 58.17; 58.20; 58.24, <i>aucune</i> 1.12; 1.25; 57.06, <i>aumoyne</i> 3.09, <i>bone</i> 1.09, <i>cause</i> 1.21; 2.13; 2.27; 2.31; 57.07, <i>conochensse</i> 1.20, <i>couverte</i> 1.08, <i>discipline</i> 1.01; 2.10, <i>doctrinade</i> 2.11, <i>doctrine</i> 1.20, <i>doptiansse</i> 2.16, <i>dure</i> 1.25, <i>endurcide</i> 1.25, <i>espaventade</i> 58.06, 58.10, <i>fragille</i> 1.22, <i>glorie</i> 3.18, <i>gracie</i> 1.07, <i>grevance</i> 2.06, <i>habique</i> 3.22, <i>humane</i> 1.13, <i>teichade</i> 57.17, <i>materie</i> 2.10, <i>medisse</i> 2.30, <i>memorie</i> 2.02; 2.09; 57.07, <i>messe</i> 1.07, <i>nulhe</i> 2.13, <i>paraute</i> 57.02, <i>partide</i> 2.03; 2.04, <i>peresse</i> 57.17, <i>petite</i> 58.04, <i>Pipe</i> NP 58.04, <i>reverence</i> 3.11, <i>rude</i> 1.25, <i>sabtesse</i> 1.04; 1.07, <i>sarrade</i> 1.08, <i>une</i> 2.30; 57.10, (y) <i>pocresie</i> 5x mais: <i>causa</i> 1.10; 2.08; 3.20, <i>lumeyra</i> 1.07, <i>hobra</i> 1.09; 1.11, <i>nobla</i> 1.03, <i>sapienssa</i> 1.03, etc.</p>	50/46 [52%]	<p><i>abenture</i> 2.12, <i>arque</i> 16.05, <i>atugune</i> 4.04, <i>aute</i> 4.19, <i>aventure</i> 10.21; 10.23, <i>cade</i> 8.05, <i>care</i> 4.14; 4.15; 6.05; 10.05, <i>carrere</i> 2.12, <i>colpe</i> 8.23, <i>conbience</i> 10.09, <i>domande</i> 4.05, <i>dure</i> 2.11; 2.17; 10.06, <i>espabentable</i> 10.11, <i>facie</i> 6.15, <i>filhe</i> 20.05, <i>fore</i> 4.01; 4.18, <i>gracie</i> 6.03, <i>guise</i> 12.09, <i>Jozue/Josue</i> NP 6x, <i>mabente</i> 2.10, <i>milie</i> 18.15, <i>obre</i> 10.12, <i>oelhe</i> 12.08, <i>oferture</i> 12.18, <i>prumere</i> 12.04, <i>soe</i> 20.22, <i>terre</i> 2.02; 2.03, <i>toe</i> 6.05; 6.15; 6.18, <i>tote</i> 4.07, <i>trobade</i> 6.14, <i>une</i> 2.17; 10.08, <i>viste</i> 10.09, <i>vostre</i> 16.06; 16.08, mais: <i>nubla</i> 4.10; 8.17, <i>primabera</i> 12.04 <i>terra</i> 10x, etc. <i>aquesta</i> 2.13; 6.06 etc. [type latinisant: <i>forma</i> 8.13, <i>gloria</i> 6.18, <i>gracia</i> 6.04; 6.05; 6.14; 6.16; 10.04, <i>misericordia</i> 8.21, <i>propheta</i> 20.16; 20.19 nom propre biblique: <i>Judea</i> 20.08]</p>
9) -AS > -es	9/16 [36%]	<p><i>contingudes</i> 2.10, <i>fables</i> 2.04, <i>femmes</i> 3.27, <i>maubases</i> 58.03, <i>nulhes</i> 58.03, <i>proberbes</i> 2.03, <i>prophesies</i> 1.15, <i>sanctes</i> 1.15, <i>trufes</i> 57.31 mais: <i>aquestas</i> 2.02, <i>aventuras</i> 58.34, <i>causas</i> 6x, <i>encaras</i> 57.22; 57.26, <i>gracias</i> 1.02, <i>mailnas</i> 3.26, <i>noellas</i> 58.03, <i>totas</i> 2.02; 2.21; 2.23</p>	40/6 [87%]	<p><i>ajustades</i> 16.02, <i>aqueres</i> 8.05, <i>besties</i> 12.07, <i>birades</i> 12.13, <i>causes</i> 10.22, <i>conbences</i> 10.20, <i>dobles</i> 8.21, <i>dues</i> 8.03, 8.13, <i>eres</i> 10.24 (< ILLAS), <i>escrites</i> 16.01, <i>espalles</i> 8.01, <i>evangelistes</i> 16.03, <i>filhes</i> 10.23, <i>maleses</i> 16.17, <i>malicies</i> 8.24; 10.07, <i>nulhes</i> 8.10, 10.10, <i>obres</i> 16.20, <i>orredades</i> 10.24, <i>paltaures</i> 5x, <i>portes</i> 4.12, <i>premisies</i> 12.19, <i>prumeres</i> 8.13, <i>raubes</i> 2.14, <i>sacrificades</i> 10.22, <i>soberdites</i> 12.13, <i>taules</i> 5x, <i>telhes</i> 10.18 (< TELA), <i>totes</i> 10.13, <i>vostres</i> 16.21 mais: <i>aquestas</i> 14.01; 16.14; 16.22, <i>obras</i> 10.13, <i>prumeras</i> 8.04, <i>sertas</i> 6.08 [type latinisant: <i>aras</i> "aute!"] 10.17 (< ARA) nom propre biblique: <i>Judas</i>]</p>
10) absence de syncope	0	∅	2	<p><i>homis</i> 10.20; 12.06</p>

⁴⁷ Hors article fém. *la(s)* et pron. poss. (*ma, ta, sa(s); mia*).

11a) -ou / -ob > -au / -ab	1	<i>maubat</i> 57.21 (< MOVERE)	1	<i>mabente</i> 2.10 (< MOVERE)
12b) DENARIU > <i>dier</i> ⁴⁸	0	∅	1	<i>dieres</i> 12.09 (< DENARIU)
13a) v- > b-	26/21 [55%]	<i>ba</i> 57.18 (< VADERE), <i>bay/let</i> 58.29 (< *VASSSEL-LITTU), <i>beguey</i> 3.25 (< VOCITU), <i>beilh</i> 57.01; 57.31 (< VETU), <i>beilhe</i> 3.26 (< VIGILARE), <i>ben</i> 58.34, <i>bene</i> 57.32 (< VENIRE), <i>benire</i> 57.01, <i>bit</i> 58.02; 58.28, <i>bers</i> 2.04; 2.25 (< VERSUS), <i>betz</i> 1.12, <i>bidentament</i> 3.04, <i>bindra</i> 3.20, <i>bingut</i> 58.25; 58.27, <i>bou</i> 1.23; 3.12, <i>builh</i> 1.06, <i>bulhe</i> 2.12 (< VOLERE), <i>boluntat</i> 1.10, <i>bolussen</i> 58.25, <i>bulontat</i> 3.20, <i>by</i> 58.23 mais: <i>veilhare</i> 58.18 (< VIGILARE), <i>vesins</i> 58.26; 58.27, <i>vers</i> 58.30, <i>vibe</i> 1.16, <i>viu</i> 1.19, <i>vole</i> 58.21, <i>volltz</i> 57.15, <i>vos</i> 57.20; 57.31 (< VOLERE) <i>vos 7x</i> (< vos), <i>vosira</i> 58.04; 58.04, <i>vosire</i> 3.16; 58.10	15/26 [37%]	(a) <i>hetz</i> 2.17; 18.05; 20.12 (< VICES), <i>bede</i> 4.12, <i>beder</i> 6.22; 6.23; 8.01; 8.02 (< VIDERE), <i>benir</i> 16.18, <i>besti</i> 2.14 (< VESTIRE), <i>biencon</i> 14.12; 18.20, <i>birades</i> 12.13 (< VIBRARE), <i>boeyt</i> 12.09 (< VOCITU), <i>bos</i> 16.17 (< vos) mais: <i>vegen</i> 10.11, <i>vestirs</i> 2.18, <i>vin</i> 14.09, <i>viste</i> 10.09, <i>visitz</i> 10.10 (< VIDERE) etc.
13b) -v- > -b-	6/29 [17%]	<i>abidens</i> 1.17 (< AVIDU), <i>debot</i> 3.06 (< DEVOTU), <i>maubat</i> 57.21 (< MOVERE), <i>proberbes</i> 2.03 (< PROVERBIU), <i>serb</i> 3.08 (< SERVIRE), <i>vibe</i> 1.16 (< VIVERE) [par analogie: <i>maubases</i> (< MALIFATU)] mais: <i>adversitatz</i> 1.17, <i>avengue</i> 3.17, <i>avengut</i> 58.29, <i>aventuras</i> 58.34, <i>averssitz</i> 58.32, <i>diverce</i> 2.14, <i>espaventade</i> 58.06; 58.10, <i>espaventet</i> 58.12, <i>greavance</i> 2.06, <i>levar</i> 57.12, <i>leve</i> 57.18; 57.23, <i>reverence</i> 3.1, <i>serventa</i> 58.18; 58.24, <i>servidor</i> 1.01; 57.11; 57.20; 57.20; 57.33; 58.04; 58.11; 58.13; 58.17; 58.20; 58.23, <i>servis</i> 3.27, <i>serventa</i> 58.20	20/5 [80%]	<i>abenture</i> 2.12 (< ADVENTURA), <i>combences</i> 10.20, <i>con-bience</i> 10.09, <i>debara</i> 14.05 (< VALLE), <i>debarabe</i> 4.10, <i>debarar</i> 8.17, <i>debare</i> 2.03, <i>embaras</i> 6.01, <i>espabentable</i> 10.11, <i>espabentatz</i> 14.10, <i>lebes</i> 8.22, <i>lebi</i> 4.22, <i>lhebət(-s)</i> 8.14; 20.13, <i>lhebəras</i> 14.20, <i>lhebət</i> 12.17, <i>lhebəs</i> 6.12, <i>mabente</i> 2.10 (< MOVERE), <i>nabətz</i> 12.03 (< NOVU), <i>primabera</i> 12.04 [par analogie: <i>maubəstət</i> 8.22 (< MALIFATU)] mais: <i>evangelistes</i> 16.03, <i>servidor</i> 4.17, <i>servitz</i> 2.11; 2.17; 10.06 (< SERVICE) [noms propres bibliques: <i>Evos</i> 2.09, <i>Eveus</i> 10.16, <i>David</i> 20.09]

14) -L > [-ʎ]	24/0 [100%]	<p><i>atau</i> 1.21 (< TALE), <i>beu</i> 1.23; 3.25, <i>bou</i> 1.23; 3.12 (< VELLE), <i>cau</i> 2.15; 3.03 (< QUALE), <i>dou</i> 58.14 (< DOLORE), <i>hostau(s)</i> 58.25; 58.27, <i>leiaument</i> 2.26 (< LEGALE), <i>ostau</i> 57.24; 57.27; 58.15; 58.16, <i>maus</i> 58.35 (< MALU), <i>taus</i> 1.18</p> <p>prép. + art.: <i>au</i> (1.08; 1.19; 2.15), <i>aus</i> (57.25), <i>deu</i> (58.11), <i>deus</i> (1.19; 2.03)</p>	44/0 [100%]	<p><i>ceu</i> 16.15 (< CAELU), <i>entau</i> 20.03 (< TALE), <i>mau</i> 16.19, <i>maubestat</i> 8.22 (< MALIFATU), <i>maus</i> 16.18, <i>meu</i> 2.10 (< MEL), <i>lo quoua</i> 6.13, <i>u</i> 4.01 (< ILLE)</p> <p>devant -s flexionnel: <i>carnaus</i> 6.23, <i>ceus</i> 18.14, <i>eus</i> 18.07, <i>mayoraus</i> 16.12, <i>senhaus</i> 10.09</p> <p>prép. + art.: <i>au</i> 2.21; 4.06; 8.05, <i>aus</i> 5x, <i>deu</i> 15x, <i>deus</i> 8x</p> <p>[forme latinisante: <i>angel</i> 12.07]</p> <p>noms propres bibliques: <i>Israel</i> 10x, <i>Joel</i> 20.20, <i>Samuel</i> 20.15; 20.19, <i>Saul</i> 20.16]</p>
15) -CT- > [-jt-]	18/0 [100%]	<p><i>deit</i> 58.30 (< DICTU), <i>feita</i> 1.21, <i>feyta</i> 3.09; 3.10, <i>feitz</i> 57.06, <i>ffeit</i> 1.02, <i>freit</i> 57.28 (< FRIGIDU), <i>instruit</i> 1.23, <i>nuyt(z)</i> 6x, <i>perfeit</i> 1.22, <i>perfeita</i> 1.19, <i>profieit</i> 1.05, <i>soleytosament</i> 1.12 (< SOL-LICTU)</p>	7/0 [100%]	<p><i>feyt</i> 8.07; 8.07; 16.19 (< FACTU), <i>leyt</i> 2.10 (< LACTE), <i>noeytz</i> 8.14; 14.02 (< NOCTE), <i>treyt</i> 12.04 (< TRACTU)</p>
16) maint. sonores / non-désonor.	1/120 [1%]	<p><i>sab</i> 3.10 (< SAPERE)</p> <p>mais: <i>boluntat</i> 1.10, <i>estudiat</i> 1.12, <i>donat</i> 1.02; 1.04, <i>tot</i> 6x (< TOTUS), etc. etc.</p>	3/71 [4%]	<p><i>ag</i> 14.07; 16.14 (< HOC), <i>coneg</i> 16.16 (< COGNOSCERE)</p> <p>mais: <i>aperat</i> 6.20, <i>entretz</i> 2.09, <i>totz</i> 17x etc. etc.</p> <p>[non pertinent eg 14.07; 14.12; 20.13, <i>aqueg</i> 20.16]</p>
17) -n caduc > Ø	1/16 [6%]	<p><i>be</i> (57.14) (< BENE)</p> <p>mais: <i>ben</i> 58.34 (< VENIRE), <i>ben</i> 1.21; 2.11; 3.29; 57.16, <i>bens</i> 58.34 (< BONU), <i>can</i> 3.29 (< CANE), <i>complexion</i> 1.22; 1.24, <i>don</i> 57.07 (< DONU), <i>fin</i> 1.09, <i>main</i> 57.13; 57.15, <i>plan</i> 57.31, <i>plen</i> 57.01, <i>raon</i> 1.03</p>	20/0 [100%]	<p><i>azoo</i> 12.08 (< ASINU), <i>baroos</i> 12.11 (< *BARO), <i>bee</i> 6.19; 10.12; 16.10; 16.16 (< BENE), <i>boo</i> 8.07 (< BONUS), <i>fi</i> 16.23 (< FINE), <i>generatioo(s)</i> 10.01; 18.11; 18.20 (< GENERATIONE), <i>maas</i> 16.21 (< MANU), <i>matii</i> 12.18 (< MATUTINU), <i>mayit</i> 8.07, <i>mayzoo</i> 12.20 (< MANSIONE), <i>paa</i> 12.02; 14.03 (< PANE), <i>promisioo</i> 2.02, <i>Salamoo</i> NP 20.04; 20.02</p> <p>[forme latinisante: <i>generation</i> 18.18]</p>
18) AU maintenu	19/0 [100%]	<p><i>aubergar</i> 58.26, <i>audir</i> 57.04; 57.30; 57.32, <i>audirant</i> 1.06; 2.07, <i>audit</i> 57.30, <i>auzetz</i> 2.05, <i>causa(s)/-e</i> 9x, <i>clausa</i> 57.12, <i>guyoyos</i> 57.32</p>	12/0 [100%]	<p><i>audi</i> 2.13, <i>audiratz</i> 18.11; 20.11; 20.17, <i>audit</i> 18.05; 20.12, <i>causes</i> 10.22, <i>gausan</i> 14.11 (< AUSARE), <i>pausat</i> 16.04, <i>repaus</i> 6.09, <i>repauses</i> 18.02, <i>Saul</i> NP 20.16</p>

Le relevé fait apparaître que le marquage linguistique gascon est clairement présent dans les deux manuscrits : les issues gasconnes de -LL(-), de -CT- et de -L y sont généralisées et AU est toujours maintenu (n° 1a/b, 14, 15, 18). Si l'on fait abstraction des emprunts, les issues gasconnes de -ARIU/-ARIA sont également généralisées, toutefois avec une alternance entre -er/er(a) pour l'HistSainte et -ey/-eira pour DiscCler/ClerMor (n° 3). S'ajoutent quelques cas de métathèse, surtout dans l'HistSainte (n° 2) ainsi qu'une occurrence du type phonétique particulier *dier* (n° 12b). Notons que le *que* énonciatif (n° 7) est absent des deux textes, ce que nous interprétons de nouveau comme le blocage d'une marque perçue comme caractéristique de l'oral⁴⁹.

Les deux textes partagent par ailleurs la variance scripturale pour l'affaiblissement de -A > -e et le marquage de la bilabiale. Le premier trait (n° 9) est présent dans DiscCler/ClerMor (44%), mais plus net dans l'HistSainte, notamment au pluriel (87% contre 52% au sg.). Quant au second (n° 13a/b), DiscCler/ClerMor favorisent à l'initiale (55%), mais pas à l'intervocalique (17%), alors que c'est l'inverse pour l'HistSainte (37% à l'initiale contre 80% intervocalique)⁵⁰.

Les différences entre les deux textes relèvent en grande partie de leur ancrage géolinguistique. Ainsi DiscCler/ClerMor ne connaissent pas, en cohérence avec les isoglosses de l'amphizone, la chute de -N- (n° 4), l'assimilation de -ND- (n° 5a) et la prothèse R- > arr- (n° 6), toutes les trois présentes

⁴⁹ Cf. *supra* sect. 1.2 et n. 17-19.

⁵⁰ Ajoutons que les passages analysés comportent également plusieurs lexèmes caractéristiques du gascon :

- HistSainteLR: *are* adv. "maintenant" 2.15 (FEW 4, 472a, HORA); *debare* v.intr. "descendre" 2.03 (FEW 14, 147b, VALLIS); *mabente* part.prés. "mouvant(e)" 2.10 (FEW 6/3, 163a, MOVERE).
- DiscClerD *abidens* adj. « avide » 1.17 (hapax, cf. béarn. *abide* FEW 25, 1227b, AVIDUS [aucune attestation des issues galloromanes avant 1470]); *assi* adv. « ici » 2.09 (FEW 4, 424b, HIC; DOM-en-ligne s.v. *aci* a.); *atau* adv. « ainsi » 1.21 (FEW 13/1, 57a, TALIS).

Le type *atau* nécessite une attention particulière : le type de la DiscCler [= le premier γ de la colonne dans la colonne du FEW] reste circonscrit au seul gascon (une attestation ponctuelle et sans doute indépendante en afr.) et ne connaît pas d'attestations médiévales dans le FEW (il est également absent de DOM-en-ligne s.v. *aital* « 3. emploi adv. »); Wartburg suppose comme base un composé ALIUS + TALIS > **altal* avec une chute dissimilatoire du premier -L-, qui doit donc se placer avant le changement -L > -u. L'hypothèse étymologique est renforcée par l'attestation ancienne dans DiscCler. [Le commentaire de Wartburg 13/1, 57b est quelque peu perturbant ; il faut en effet remplacer le deuxième « γ » par « δ » (aussi dans la documentation, *ibid.* 57a) et corriger « die entlehnung von γ » par « die entstehung von γ ». « Dann würde aber auffallen, dass γ im occit. in älterer zeit gar nicht belegt ist » se réfère bien entendu au gascon.]

dans l'HistSainte, le deuxième trait de manière majoritaire (75%), les deux autres assez faiblement (21% pour la chute de *-N-*, toujours sans compter les latinismes et noms propres bibliques, et 12% pour la prothèse en *arr-*).

Les quelques cas d'absence de syncope (n° 10) et les nombreuses occurrences de voyelles graphiques dédoublées (n° 8) apparaissent également dans la seule HistSainte. La chute de *-n* caduc (n° 17), enfin, est généralisée dans l'HistSainte et pratiquement absente de DiscCler/ClerMor, ce qui confirme notamment la localisation de l'HistSainte dans le Béarn.

L'affaiblissement de *-A* final (n° 9a/b) exclut par ailleurs pour l'HistSainte autant la Bigorre que le Béarn oriental avec Pau. Il serait ainsi cohérent de supposer un rattachement à Orthez, qui était encore, pendant la première moitié du 15^e siècle, la résidence vicomtale et la plus grande ville du Béarn. Il s'agit donc d'un manuscrit localisable sans contradiction, mais avec un marquage gascon atténué (aucune occurrence pour les paramètres 11b et 12a/b).

Le manuscrit comportant DiscCler et ClerMor – le premier texte très vraisemblablement, le deuxième éventuellement traduit du français⁵¹ – a été localisé par l'éditeur Ducamin sur la base de l'ALF dans le sud-est de l'amphizone, choix précisé par Brunel qui a proposé La Réole. Cela rejoint la présence des marques pangasconnes mentionnées, celle de *-A > -e* (n° 9) pour le gascon occidental et la stabilité de *-n* caduc (n° 17) pour le gascon central et septentrional, toutes deux cohérentes avec l'amphizone, comme l'absence *-ND- > -n-*, *-N- > Ø* et *R- > arr-*.

Les marques diatopiques relevées dans une optique quantitative confirment ainsi l'analyse plus spécifique de Ducamin. Le lieu d'écriture concret reste toutefois en suspens⁵². Le manuscrit s'inscrit dans ses choix très nettement dans la lignée de la langue bordelaise, dont les traits grapho-phonétiques sont bien entendu moins nombreux que ceux du gascon central et méridional, mais qui reste néanmoins bien identifiable dans sa particularité géolinguistique.

⁵¹ Notons la forme *noellas* (n° 1a) et éventuellement aussi le type du suffixe *-aire* (n° 3) dans le texte de la ClerMor, qui contrastent nettement avec la *scripta* du manuscrit et laissent entrevoir un antécédent français.

⁵² Ducamin propose de rapprocher la genèse du ms. à un lieu ou à un monastère placé sous l'enseigne de Sainte-Foy à cause d'un *signum* présent à deux reprises dans le ms. et portant les lettres *s* et *fi* (*sancta fides*, cf. l'éd. p. xvii); le seul lieu suffisamment important qui pourrait convenir dans la région est l'ancienne bastide Sainte-Foy-la-Grande (auparavant Sainte-Foy-en-Agenais) sur la Dordogne; l'état linguistique du manuscrit conviendrait sans doute mieux à un lieu plus méridional, comme La Réole, mais une rédaction à Sainte-Foy ne serait pas surprenante pour la tradition d'un texte traduit du français.

L'état linguistique de ces textes est plus moderne que celui de l'acte béarnais du 13^e siècle analysé auparavant (cf. *supra* 1), de la même origine géographique que l'HistSainte, mais d'un siècle et demi antérieur. Si la charte de la boucherie d'Orthez se place entre les deux seuls pôles du latin régional documentaire et la langue locale parlée, les deux textes religieux du 15^e siècle relèvent d'un polygone linguistique et scriptural qui intègre en plus l'interdépendance avec la tradition du même genre textuel en languedocien et en limousin voire en français. Par ailleurs, si une partie importante des paramètres grapho-phonétiques restent exclusifs dans les deux manuscrits plus récents (n° 1a/b, 3, 14, 15, 17, 18), ceux-ci développent une variance interne qui les rapproche des *scriptae* oïliques ou de certaines *scriptae* occitanes (n° 9, 13a/b pour les deux textes, n° 4, 5, 6 pour HistSainte).

Il est essentiel de souligner en conclusion que les deux phénomènes – l'interdépendance avec les traditions dans les formes vernaculaires voisines et la variance interne – reflètent une évolution secondaire et non pas un fondement primaire des *scriptae* gasconnes. Par ailleurs, ils n'affectent en rien la clarté du marquage linguistique des différents textes comme gascons.

4. Perspectives

Le traitement des témoins non documentaires rédigés en territoire gascon et l'analyse de l'*Histoire sainte* et de la *Discipline de clergie* permettent de clore notre tableau de la langue et de la scripturalité gasconne au Moyen Âge par une dernière facette significative. Nous disposons désormais d'une idée globale des grandes lignes dans lesquelles s'inscrit l'élaboration scripturale du gascon médiéval et des possibilités permettant d'étudier cette langue par trop mal connue.

Nous ne reprendrons pas ici les différents constats réunis auparavant. Après avoir établi les dimensions chronologiques de la scripturalité latine et gasconne à l'époque prémoderne, notre objectif a été de donner une idée de la nature langagière des textes gascons médiévaux et de leur notable authenticité et autonomie. Il s'agit là, selon nous, de la pièce de mosaïque manquante pour asseoir l'identité du gascon comme langue historique à part entière.

Tout au long de notre étude, nous avons regretté que la réalisation du DAG n'ait pas donné lieu, à travers les dernières six décennies, à des travaux thématiques sur le gascon médiéval et que la tradition philologique, pourtant très vive, de France, d'Italie et d'Espagne ne se soit aucunement intéressée à ce terrain d'études qui est ainsi resté vierge. Nos regrets s'accompagnent bien entendu du plaisir d'avoir vu s'ouvrir devant nous des perspectives de recherches nou-

velles qui pourront occuper plusieurs générations de chercheurs. Une fois admise l'absence de traditions textuelles ni documentaires et ni juridiques, le gascon médiéval peut être étudié de près dans tous les domaines de la langue, grapho-phonétique, morphologique, morpho-syntaxique, syntaxique, lexical et onomastique. Il peut donner lieu à de nombreuses nouvelles éditions de textes et à des recherches archivistiques promettant de véritables découvertes. Une étude de l'histoire linguistique de Bordeaux et du Bordelais serait tout aussi complexe et porteuse que qu'un travail analogue sur le Béarn. Il serait également intéressant d'établir des liens entre la textualité gasconne médiévale et celle des 16^e/18^e siècles, plus diversifiée dans les genres.

De notre côté, nous avons entrepris l'intégration des textes gascons originaux du 13^e siècle dans la base des DocLing où les *Chartes* de Brunel figurent déjà intégralement (cf. *supra* sect. 1.4). Cela permettra d'enrichir par des attestations textuelles le DEAG et d'envisager une analyse scriptologique systématique des plus anciens documents. De la même manière que nous considérons qu'il ne faut pas se fonder uniquement sur des bases de données textuelles pour des travaux lexicologiques (cf. Glessgen/Dallas 2019), le cas de la charte d'Orthez montre qu'il est néanmoins utile de mesurer les caractéristiques d'un texte donné à l'aide d'une base de données de référence informatisée. Des éditions philologiquement fiables des textes de la première époque pourront garantir une meilleure compréhension des usages et des trajectoires du gascon médiéval.

Nous sommes naturellement conscient que nos travaux ne couvrent qu'une facette des études que cette langue permet et mérite. Mais nous espérons que nos résultats contribueront à un nouveau fondement de son analyse et, plus généralement, de la linguistique diachronique du gascon.

5. Bibliographie

Les sigles utilisées sont ceux de la bibliographie du DEAG (DEAGBibl) intégrée dans le LEGaMe; le cas échéant, nous maintenons les sigles de FEW, Lv ou Rn. Pour la bibliographie plus générale sur l'ancien gascon, v. Massourre 2012 et Glessgen 2021.

5.1. Répertoires

DAG = Kurt Baldinger *et al.* (dir.), 1975-2021. *Dictionnaire onomasiologique de l'ancien gascon*, Tübingen, Niemeyer, 23 fasc.

DAGMat = attestations de l'ancien fichier du DAG, numérisées dans le cadre du DEAG. Matériaux bruts accessibles, mais non élaborés.

DEAG = Martin Glessgen (dir.), *Dictionnaire étymologique d'ancien gascon électronique*, en collaboration avec Petra Burckhardt / Cristina Dusio / Seraina Montigel / Sabine Tittel, 2022–, in: GalRom.

DEAGBibl = Martin Glessgen (dir.), *Bibliographie du D(E)AG. Édition électronique*, en collaboration avec Petra Burckhardt / Seraina Montigel / Marco Robecchi, 2022, in: GalRom.

DocLing = Martin Glessgen (dir.), *Documents linguistiques galloromans. Édition électronique*, en collaboration avec Hélène Carles / Frédéric Duval / Paul Videsott, 2016, <www.rose.uzh.ch/docling>.

DOM / DOM-en-ligne = Helmut Stimm / Wolf-Dieter Stempel / Maria Selig / Monika Tausend, *Dictionnaire étymologique de l'occitan médiéval*, Tübingen, Niemeyer, 1996-2021, <www.dom-en-ligne.de>.

GalRom = Martin Glessgen (dir.), *Documents et analyses de la Galloromania médiévale*. 2022–, <<https://galrom.linguistik.uzh.ch>>.

LEGaMe = Martin Glessgen (dir.), *Lexique étymologique de la Galloromania médiévale*. 2022–, in: GalRom.

Field = Thomas Field, *Le corpus linguistique de l'ancien gascon* [377 documents antérieurs à 1500], <<http://mllidev.umbc.edu/gascon/French/index.html>>.

TMAO = Dominique Billy / Peter Ricketts, *Trésor manuscrit de l'ancien occitan*, <<http://tmao.aieo.org>>.

5.2. Éditions de textes analysées

Brunel / BrunelS = Clovis Brunel, 1926/1952. *Les Plus Anciennes Chartes en langue provençale. Recueil des pièces originales antérieures au XIII^e siècle / Supplément*, Paris, Champion [version numérisée in DocLing].

Brunel → RecMédPyrV

Chabaneau → PsaumPénC

ChartOrthezT = Pierre Tucoc-Chala, «La charte des boucheries d'Orthez (2 novembre 1270)», *Annales du Midi* 69 (1957), 232-332.

ChartOrthezL = Jean Lafitte, «Carta de las carnicerías d'Ortès», *Ligam-DiGaM* 6 (1995), 5-7.

ClerMorD → DiscClerD

- CoutAgenOG = Paul Ourliac / Monique Gilles, *Les coutumes de l'Agenais*, 2 vol., Montpellier, Société d'histoire du droit et des institutions des anciens pays de droit écrit, 1976/Paris, Picard, 1981.
- DiscClerD / ClerMorD = Jean Ducamin, *P. Alphonse, Disciplines de clergie et de moralités, traduites en Gascon Girondin du XIV^e-XV^e siècle*, publiées pour la première fois d'après un ms. de la Bibliothèque Nationale de Madrid, Toulouse/Paris/Bordeaux, 1908.
- Ducamin → DiscClerD
- Gilles → CoutAgenOG
- HistSainteLR = Vastin Lespy / Paul Raymond, *Récits d'histoire Sainte en Béarnais*, 2 vol., Pau, 1876-1877.
- Lafitte → ChartOrthezL
- Lespy → HistSainteLR
- Luchaire → RecGasL
- PsaumPénC = Camille Chabaneau, «Paraphrase des Psaumes de la Pénitence en vers gascons», *RLR* 20 (1881), 69-85; 28 (1885), 105-118.
- Ourliac → CoutAgenOG
- Raymond → HistSainteLR
- RecGasL = Achille Luchaire, *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon d'après des documents antérieurs au XIV^e siècle*, Paris, Maisonneuve et Cie., 1881 [réimpr. Genève, Slatkine, 1973].
- RecMédPyrV = Clovis Brunel, *Recettes médicales, alchimiques et astrologiques du XV^e siècle en langue vulgaire des Pyrénées*, Toulouse, 1956.
- Tucoo-Chala → ChartOrthezT

5.3. Études citées

- Allières, Jacques, 1995. «Les scriptae occitanes V. Gascogne, Béarn», *LRL* II/1 (art. 152), 450-466.
- Baldinger, Kurt, 1962b. «La langue des documents en ancien gascon», suivi de *Textes*, *RLiR* 26, 331-347; 348-362.
- Bidot-Germa, 2004. *Les notaires de la principauté de Béarn à la fin du Moyen Âge: essai prosopographique*, thèses de doctorat, Univ. Pau, 8 vols.
- Biu, Philippe, 2011. «Les récits d'Histoire sainte en Béarnais: quand l'Aquitaine a rendez-vous avec l'Histoire universelle», Jean-Yves Casanova / Valérie Fasseur, *L'Aquitaine des littératures médiévales (XI^e-XIII^e siècle)*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2011, 123-132.
- Brunel, Clovis, 1935. *Bibliographie des manuscrits littéraires en ancien provençal*, Paris, Droz.
- Carles, Hélène, 2011. *L'émergence de l'occitan pré-textuel. Analyse linguistique d'un corpus auvergnat (IX^e-XI^e s.)*, Strasbourg, ELiPhi.
- Carles, Hélène, 2017. *Trésor galloroman des origines (TGO). La trajectoire étymologique et la variation géolinguistique du lexique galloroman présent dans les actes latins originaux (ca. 800-1120)*, Strasbourg, ELiPhi.

- Carles, Hélène / Glessgen, Martin, «L'élaboration scripturale du francoprovençal au Moyen Âge», *ZrP* 35 (2019), 68-157.
- Chambon, Jean-Pierre / Greub, Yan, 2002. «Note sur l'âge du (proto)gascon», *RLiR* 66, 473-495.
- Carbasse, Jean-Marie, 1979. «Bibliographie des coutumes méridionales (Catalogue des textes édités)», *Recueil de mémoires et travaux publié par la Société d'histoire du droit et des institutions des anciens pays de droit écrit* 10, 7-89.
- Dinguirard, Jean-Claude, 1982. «L'article *et, era* du gascon pyrénéen: archaïsme ou innovation?», *Lengas* 12, 37-61.
- Ernst, Gerhard, 1970. *Die Toskanisierung des römischen Dialekts im 15. und 16. Jahrhundert*, Tübingen, Niemeyer.
- Field, Thomas, 2012. «Variation et diachronie: le témoignage du corpus électronique gascon», Barra-Jover, Mario et al. (éds.), *Études de linguistique gallo-romane*, Paris, Presses universitaires de Vincennes, 19-32.
- Glessgen, Martin, 2021. «Pour une histoire textuelle du gascon médiéval», *RLiR* 85, 325-384.
- Glessgen, Martin 2022. «La langue des premiers troubadours – une approche scriptologique», à paraître dans *Medioevo Romanzo* 46.
- Glessgen, Martin / Dallas, Marguerite, 2019. «L'intégration du vocabulaire des *Documents linguistiques galloromans* dans le DEAF électronique», *Lexicographica* 35, 235-267.
- Higounet, Charles (dir.), 1971. *Histoire de l'Aquitaine*, Toulouse, Privat.
- Maffei Boillat, Stefania, 2015. *Le Mariale lyonnais (Paris, BNF, fr. 818). Édition, traduction et étude linguistique*, Strasbourg, ÉLiPhi.
- Massoure, Jean-Louis, 2012. *Le gascon, les mots et le système*, Paris, Champion.
- Montigel, Seraina, en préparation. *Le statut lexical du gascon médiéval. Étude étymologique et typologique des domaines gascon et occitan*, thèse de doctorat en cours (Zurich/Paris-Sorbonne).
- Ourliac, Paul, 1979. *Études d'histoire du droit médiéval*, Paris, Picard.
- Pfister, Max, 1960. *Die Entwicklung der inlautenden Konsonantengruppe -PS- in den romanischen Sprachen, mit besonderer Berücksichtigung des Altprovenzalischen*, Bern, Francke.
- Pusch, Claus, 2001. *Morphosyntax, Informationsstruktur und Pragmatik. Präverbale Marker im gaskognischen Okzitanisch und in anderen Sprachen*, Tübingen, Narr.
- Regis, Riccardo, 2015. «Provenzale e occitano: vicende glottonimiche», *Studiis Romanics* 37, 115-147.
- Remacle, Louis, 1948. *Le problème de l'ancien wallon*, Liège, Faculté de Philosophie et Lettres.
- Rohlf, Gerhard, 1977 (1935). *Le gascon. Études de philologie pyrénéenne*, Tübingen, Niemeyer.
- Ronjat, Jules, 1930/41. *Grammaire istorique des parlers provençaux modernes*, 4 vol., Montpellier, Société des Langues romanes (repr. Slatkine, Genève, 1980).

Martin GLESSGEN, «L'étude linguistique du gascon médiéval: analyse scriptologique des genres textuels», *RLiR* 86 (2022), 35-94. DOI 10.46277/rli.2022.35-94

Having established the extent of the written variety of medieval Gascon on the basis of quantitative and geo-chronological criteria (RLiR 2021, 325-384), the present article offers (i) a grapho-phonetic and lexical analysis of a Béarnese charter consisting of statutes (Orthez 1270), (ii) an overview of the stage of language attested in all known medieval Gascon customs, and (iii) a grapho-phonetic analysis of two of the most significant rare non-documentary texts written in this language (the *Disciplines de clergie et de moralités* in Bordelais and the *Récits d'Histoire Sainte* in Béarnese). These analyses reveal the internal autonomy of the Gascon language and *scripta* during the medieval period. They thus contradict the common belief which has resulted in the characterisation of Gascon as a variety of Occitan and the perpetuation of the hypothesis that the Gascon *scripta* is essentially based on a Languedocian model. This approach opens up new perspectives for Gascon historical linguistics.

Keywords: Gascon, diachrony, philology, *scriptology*, lexicology, geolinguistics, textual sources, Middle Ages.